

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE



Association de vignerons

Ses vins
du terroir
un label
de qualité
et d'authenticité

*La Cave
Vevey-Montreux*

UNE TRADITION POUR DEMAIN

Tél. 021 963 13 48

CHF 1'000.- de prime*
à l'achat d'un nouveau véhicule au gaz naturel/biogaz



gaz naturel
biogaz

économisez 40%
sur vos frais de carburant

n° gratuit : 0800 429 429 www.holdigaz.ch

*offre soumise à conditions



Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat
SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

**Hi,
Technology.**



INNOVATION MAKERS



altran

CENTRE MÉDICAL CLARENS MONTREUX

RUE DU LAC 86 À CLARENS TÉL 021 964 55 26

HORAIRES D'OUVERTURE
LUNDI AU VENDREDI DE 7 : 30 À 22 : 00 ET LE SAMEDI DE 9 : 00 À 19 : 00
AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS !



cmcm.ch

Solu Tubes
SA

Assainissement de conduites

Garantie 15 ans



Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!**

ch. des Cormiers 14 - 1470 Estavayer-le-Lac - T 026 664 00 04
F 026 664 00 07 - info@solutubes.ch - www.solutubes.ch

**DÉCOUVREZ
LES PLUS BELLES
TERRASSES
DE MONTREUX**

CASINO DE MONTREUX
Le plaisir n'est pas un hasard...

Lino's Coffee®
Authentic Italian Experience

www.linoscffee.com
Hôtel Helvétie, Av. du Casino 32, Montreux

*BIEN PLUS
QU'UNE SIMPLE PAUSE CAFÉ ...*



WiFi
GRATUIT
ET ILLIMITÉ

**L'IMMOBILIER
DYNAMIQUE
BERNARD Nicod**

5, rue du Théâtre - 1820 Montreux
Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40
www.bernard-nicod.ch

ANDRE ROTHEN SA
Maîtrise fédérale
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél: 021 963 34 63



BON MOSCA VINS

Le plaisir de faire plaisir!

20.-
 À valoir sur un achat de
 vins dès Fr. 100.-
 (excepté sur actions et
 offres spéciales).



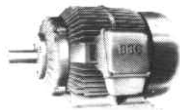
Avenue du Casino 29, Montreux - Tél.: 021 963 63 68
www.moscavins.ch

ANDRÉ LIECHTI

MONTREUX



Décoration et Architecture d'intérieur Rue de l'Eglise-Catholique 5 | 1820 Montreux,
 Tél: +41 21 963 64 33 | Fax: +41 21 963 03 81 | www.liechtidecoration.ch | info@liechtidecoration.ch



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47

1815 Clarens-Montreux

Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26

E-mail: info@kalec-motor.ch - www.kalec-motor.ch

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Case postale 293,

1820 MONTREUX 2, Tél. et fax 021 963 75 18

E-mail: infoville@bluewin.ch

Site www.montreuxinfoville.ch

Impression: Imprimerie I-Press SA, Montreux

Parutions: en 2014, 6 fois.

N° 1 janvier-février, 24 février;

N° 2 mars-avril, 26 avril;

N° 3 mai-juin, 20 juin;

N° 4 juillet-août, 28 août;

N° 5 septembre-octobre, 28 octobre;

N° 6 novembre-décembre, 13 décembre

Prochain numéro: 28 octobre 2014

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
par e-mail pour le N° 5, 1^{er} octobre 2014.

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

www.montreuxinfoville.ch



Vous avez des problèmes de robinets et vannes bouchés, eau colorée, perte de puissance et de pression, corrosion de vos tuyaux.

Nous avons la solution pour vous.

Depuis plus de 25 ans, la société INTER PROTECTION SA met à votre disposition son système d'assainissement des conduites. Notre système «cec-system» est breveté en Europe et en Amérique du Nord.

Notre savoir-faire et notre longue expérience assurent une garantie de 15 ans à vos travaux.



Pour plus d'information : www.interprotection.ch



Appelez dès maintenant :

Cugy +41 (0)21 731 17 21

Genève +41 (0)22 735 42 72

Berne +41 (0)31 333 04 34



021 965 24 24 www.taxi-vip.com



**Merci de favoriser
nos annonceurs!**



■ RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch
TÉL. 021 963 27 37 VINOTECA

■ RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch
■ GRAND RUE 34 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 961 23 20 • rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 9 avril 2014 à 20 h 00, à la salle Omnisports du Pierrier à Clarens.

Présence: 79 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Marcelle Brücher, Susanne Lauber Fürst, Patricia Vouilloz, MM. Stéphane Barbey, Grégoire Furrer, Angelo Giuliano, Patrick Grognoz, Alain Imhof, Claudio Mammarella, Daniel Manzini, Gilles Marco, Aurelio d'Alba Mastropaolo, Pierre-Yves Nussbaum, Bernard Schmid, Heinz Schoeneich, Enzo Verme, Christian Vernier, Eric Walther, Michel Zulauf.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Mario Di Sessa, Quentin Schärer.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2014 ET DU PROCÈS-VERBAL DÉCISIONNEL DU 29 JANVIER 2014

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à une large majorité.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE MME SABINE LEYVRAZ (SOC), DÉMISSIONNAIRE

Les membres du Bureau ont tenu séance à 19h15 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de M. Christian Bürki viennent-ensuite de la liste Socialiste.

M. Christian Bürki est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Mme la Présidente félicite M. Christian Bürki pour son élection. Elle lui remet le diplôme de Conseiller, un exemplaire du Règlement du Conseil, le livre du Conseil communal ainsi que le DVD du 50^{ème} anniversaire de la Commune de Montreux.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la proposition de M. Olivier Blanc «pour un soutien à la démarche Easyvote». (date de la commission, le lundi 14 avril à 19 h. 00, à la rue du Marché 8 à Montreux);

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat:

Présidence ML: M. Christophe Privet

Membres: MM. Patrick Aubort, Stéphane Barbey, Yves Depallens, Claude-Pascal Gay, Francis Gonzalez, Mario Gori, Marcel Jost, Olivier Raduljica, Domenico Silleri.

3.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la proposition de M. Olivier Blanc visant à instituer un règlement sur la restitution de la taxe au sac. (date de la commission, le mardi 29 avril 2014 à 20 h. 00, à la rue du Marché 8 à Montreux);

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat:

Présidence SOC: M. Olivier Raduljica

Membres: Mmes Charlotte Chevallier, Bibiana Streicher, MM. Olivier Blanc, René Chevalley, Yanick Hess, Jean-Bernard Kammer, Cyril Pabst, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger.

4. CORRESPONDANCE

Mme la Présidente Irina Gote a reçu deux courriers au titre de Présidente du Conseil.

[...]

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu dans l'enveloppe une communication écrite de la Municipalité:

– relative à la réalisation d'affaires immobilières par la Municipalité, pour l'année 2013.

Il n'y a pas d'autres communications.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Pas de motion, mais deux postulats, une interpellation et une question écrite ont été déposés sur le bureau de Mme la Présidente.

Le premier postulat, déposé par M. Gilles Marco, s'intitule: «Postulat 5/Équité: demande pour le législatif l'appui de 2 = juriste + avocat comme pour l'exécutif afin de faire condamner élus+fonctionnaires = Gestion déloyale des intérêts publics+vol par métier».

Le deuxième postulat, déposé par M. Emmanuel Gétaz, a pour titre: «Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois?».

Ces postulats seront développés lors du prochain Conseil.

L'interpellation sera développée au point 10 de l'ordre du jour.

La question écrite, déposée par M. Bruno Femia, concerne l'éclairage du kiosque à musique sis sur le quai de la Rouvenaz à Montreux. Il y sera répondu par écrit par la Municipalité.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

7.1 sur le préavis No 02/2014 relatif à la signature d'un contrat de prestations général avec la Fondation Apollo, portant sur le logement de transition et le logement communautaire (rapp: Mme Catherine Buchet Bulliard);

[...]

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 02/2014 de la Municipalité du 20 décembre 2013 relatif à la signature d'un contrat de prestations général avec la Fondation Apollo, portant sur le logement de transition et le logement communautaire,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à signer un contrat de prestations forfaitaire avec la Fondation Apollo portant sur le logement de transition et le logement communautaire, lequel n'implique pas une adhésion de la Commune en tant que membre de la fondation;

2. de voter sur l'exercice 2014 un crédit complémentaire de Fr. 150'000.- au compte No 700.3655.00;

3. d'autoriser la Municipalité à porter, dans les prochains budgets de fonctionnement (compte No 700.3655.00) un montant de Fr. 150'000.- à titre de participation annuelle au contrat de prestations forfaitaire avec la Fondation Apollo;

4. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amenées à une très large majorité.

7.2 sur le préavis No 07/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 130'000.- pour le réaménagement du trottoir au droit du bâtiment communal situé à la Grand-Rue 73, la réfection de l'arrêt des transports publics et la pose d'un abribus (rapp: M. Olivier Raduljica);

[...]

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 07/2014 de la Municipalité du 7 février 2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 130'000.- pour le réaménagement du trottoir au droit du bâtiment communal situé à la Grand-Rue 73, la réfection de l'arrêt des transports publics et la pose d'un abribus,



**JOST POMPES
FUNÈBRES**

Notre travail, vous satisfaire.

Montreux
www.pfjost.ch ☎ 021 963 00 63

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le réaménagement du trottoir au droit du bâtiment communal situé à la Grand-Rue 73, la réfection de l'arrêt des transports publics et la pose d'un abribus;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 130'000.- TTC au maximum;
3. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement sur une période de 30 ans au maximum;
4. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité.

7.3 sur le préavis No 08/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'191'000.- au maximum pour le réaménagement de l'avenue Belmont et du carrefour avec la rue de la Gare, la construction de trottoirs et la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux (rapp: M. Jean-Marc Forclaz);

M. Jean-Marc Forclaz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 08/2014 de la Municipalité au Conseil communal du 14 février 2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'191'000.00 au maximum pour le réaménagement de l'avenue de Belmont et du carrefour avec la rue de la Gare, la construction de trottoirs et la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de l'avenue de Belmont et du carrefour avec la rue de la Gare, la construction de trottoirs et la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'191'000.00 au maximum, et sous déduction des subventions à recevoir;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde du financement, à souscrire aux meilleures conditions du marché;

4. d'amortir le montant de CHF 660'000.00 pour les travaux d'assainissement, par un prélèvement correspondant sur la provision «fonds des égouts» - compte No 9280.004;
5. d'amortir le solde de l'investissement par les comptes de fonctionnement, sur une période de 30 ans au maximum;
6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.4 sur le préavis No 09/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 408'000.- au maximum pour la mise en conformité du système de traitement des eaux usées au Col de Jaman (rapp: M. Bassam Degerab).

M. Bassam Degerab, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 09/2014 de la Municipalité au Conseil communal du 21 février 2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 408'000.- au maximum pour la mise en conformité du système de traitement des eaux usées au Col de Jaman,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en conformité du système de traitement des eaux usées au Col de Jaman;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 408'000.- TTC au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde du financement, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. d'amortir immédiatement le montant de cet investissement, par un prélèvement correspondant sur la provision «fonds des égouts» - compte No 9280.004;
5. d'inscrire aux budgets 2015 et suivants les charges et recettes d'exploitation nouvelles;
6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

8.1 No 11/2014 relatif aux comptes 2013 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL). (date de la commission intercommunale de gestion, le jeudi 10 avril 2014 à 18 h. 30, à Corseaux);

Cet objet sera traité par la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL.

8.2 No 12/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 988'500.- au maximum pour l'assainissement des passages à niveau sur les lignes du Montreux Oberland Bernois et de la société de Transports Montreux-Riviera, situés sur le territoire de la Commune de Montreux. (date de la commission, le lundi 14 avril 2014 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux);

La discussion générale est ouverte sur ce préavis.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

Concours de Pétanque aux Avants

Le samedi 26 juillet, La Pétanque «Les Avants» fêtait son 50^e anniversaire en organisant un magnifique concours en doublettes. De grande qualité, doté de jolis prix, l'organisation fût parfaite et réussie.

Le temps les a testé: pluie, vent, accalmies, rayons de soleil ont été de la partie!

Ce fut une journée boulistique radieuse à l'image des pères fondateurs du club des Avants.

Par la présence d'anciens membres et présidents comme Georges Pérreaz d'Yvorne ainsi que d'Alexandre Cappelli, président actuel, de nombreux souvenirs ont été évoqués.

Le parrainage du club des Alliés comme de celui du Tunnel à Lausanne, datant de 1964...

Un challenge a été mis au concours gagné par l'équipe doublette de Chardonne: 1^{er}: Jacky WEISS - Manuel CARDOSO, de Chardonne; 2^e: Jacques DUBUIS - Jean-Luc Chabloz de Château-d'Oex; 3^e: Jean-Luc BUTTICAZ - Patrick RIME de Les Avants - Château-d'Oex; 4^e: Philippe VERRILLO - Olivier RIOUAL d' EVIAN.

Sous le signe de la confraternité ainsi que de la passion du jeu, cette journée sportive s'est terminée par la distribution des prix du concours 50^e vaudois, édition 2014...



Au milieu Alexandre Cappelli, président avec à gauche l'équipe gagnante, à droite les 2^e.

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Indépendamment du fond, petite précision concernant la commission, je souhaiterais qu'elle ait à disposition des plans plus détaillés des aménagements projetés à deux emplacements, à savoir les nouvelles liaisons du chemin de la Paquière, ainsi que l'implantation du passage sous-voie au sentier du Craux. Je vous en remercie».

La discussion continue.

M. Michel Bongard déclare que l'assainissement des passages à niveau est indéniablement une nécessité, ce n'est pas à discuter. Par contre sur la forme et sur la manière dont cela peut se faire ou se fera, il y a à dire.

Plusieurs de ces assainissements seront malheureusement réalisés au détriment de précieux itinéraires piétonniers qui quadrillent notre territoire, principalement là où les vignes étaient présentes. M. Bongard pense au bas de la commune, et notamment dans le secteur entre le collège et Planchamp. En effet, dans ce secteur-là, on a plusieurs passages extrêmement intéressants et précieux.

Si parmi les Conseillers il y en a quelques-uns qui circulent à pied dans Montreux, du bas vers le haut ou l'inverse, ce qui est un peu plus facile, ils savent que le sentier de Jolimont permet un cheminement hors de la circulation,

donc sans voitures. Lorsque l'on remonte de la gare, il y a moyen d'accéder aux Colondalles par un cheminement de haute qualité.

Le sentier de la Paquière également, pour qui remonte du Palace et du Centre de Congrès pour rejoindre Chermex par les Taux, ce sentier de la Paquière offre une excellente liaison. De faire passer sous le pont du MOB, pour celui qui va à pied, de devoir descendre de quelques mètres pour remonter un peu plus loin, cela est extrêmement difficile, on coupe toujours, c'est ainsi.

Du côté d'Es Carroz, un peu plus loin en direction de Belmont, c'est un endroit où il y a une bonne visibilité. Certes c'est un peu technique, avec les escaliers on a peut-être tendance à trébucher, mais c'est extrêmement efficace pour relier le bas vers le haut et inversement, à l'ouest de la ville de Montreux, dans le secteur en amont de l'hôpital, à peu près entre l'hôpital et les Colondalles.

M. Bongard rappelle qu'il y a quelques années il avait déposé une motion pour valoriser les itinéraires piétonniers à travers Montreux, à l'horizontale et à la verticale. Au fait, la commune de Montreux dispose d'un système vernaculaire, un système de sentiers et de petits passages qui sont extrêmement précieux.

Et lorsque les conclusions du préavis disent que le bilan environnemental est favorable, ce n'est pas du tout le cas. En matière de mobilité

douce chaque sentier, chaque passage est précieux. On veut densifier la ville de Montreux, le PGA le prévoit, et bien il faut absolument maintenir ces espaces piétonniers.

Certes cela va coûter de l'argent, mais la mobilité douce est à ce prix-là ! Et lorsque l'on a la chance à Montreux d'avoir un patrimoine aussi important, de l'attaquer où que ce soit est vraiment regrettable.

On l'aura compris, M. Michel Bongard est très remonté contre plusieurs éléments de ce préavis. Certes ce sont des détails, mais le diable est vraiment là. Le diable se cache dans ces détails précisés.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Jean-Baptiste Piemontesi

Membres: MM. Florian Chiaradia, Alioune Diop, Joseph Filippone, Denis Golaz, Rolf Gosewinkel, Anthony Huys, Adrian Lazar, Pablo Menzi, Rudolf Thomann.

8.3 No 13/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 18'156'000.- au maximum, sous déduction de la participation des communes de la Riviera et de la subvention du Fonds du sport vaudois, pour la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly. (date de la commission, le mardi 22 avril 2014 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux);

Artisans

laik SA
chapes
isolations

Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16
1072 Forel

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

www.laik.ch - info@laik.ch

SAGA
PLACEMENT SA

Postes fixes et temporaires

Agences à Bulle - Lausanne - Monthey - Vevey

info@sagaplacement.ch - www.sagaplacement.ch

POMPES FUNÈBRES
de la
RIVIERA



Massimo Carbonara
Anne-Catherine Scyboz-Gex
Yves Scyboz

Tél. 021 961 11 12



imprimerie
press SA

la prise en main de vos imprimés!

Avenue Nestlé 13 • 1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00 • Fax 021 966 81 02 • info@ipress-sa.ch
Place du Centenaire 3 • 1860 Aigle
Tél. 024 466 72 46 • Fax 024 466 72 70 • andre.favre@ipress-sa.ch

M. le Municipal Alain Feissli désire simplement donner une brève information sur l'état de situation du financement régional à ce jour.

Sur les dix communes qui devaient se prononcer sur le financement régional, neuf l'ont fait et ont admis ce financement régional. A la connaissance de la Municipalité aucune demande de référendum n'est pendante dans aucune de ces neuf communes. Au surplus, la 10ème commune qui doit encore se prononcer est la commune de Veytaux et sa décision sera connue le mois prochain lorsque le Conseil communal de Montreux aura à décider sur le crédit d'investissement.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence SOC: M. Christian Bécherraz

Membres: MM. Patrick Aubort, Felice Calvo, Bassam Degerab, Kevin Grau, Yann Krebs, Jean-Pierre Schmid, Edgar Schneider, Domenico Silleri, Vincent Tschopp.

8.4 No 14/2014 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire d'entretien du patrimoine d'un montant de Fr. 58'000.- pour le réaménagement des anciens locaux de l'ex-direction des écoles primaires sis au collège Etraz afin d'en permettre l'utilisation par le service PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire). (date de la commission, le mercredi 23 avril 2014 à 19 h. 00, au collège d'Etraz pour la visite des lieux, suivie de la séance à la rue du Marché 8 à Montreux).

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Pierre-André Spahn

Membres: MM. Christian Gagnat, Mario Gori, Rolf Gosewinkel, Anthony Huys, Yves Laurent Kundert, Tal Luder, Marcel Muggli, Cyril Pabst, François Pochon.

9. DÉVELOPPEMENT DE MOTIONS ET DE POSTULATS:

9.1 Motion de M. Christophe Privet «L'enfer de la rue du Pont est pavé de bonnes intentions...»

M. Christophe Privet donne lecture du développement de sa motion:

«Madame la Présidente, chères et chers collègues,

Lors de notre séance du 29 janvier 2014, nous avons eu à traiter, pour la seconde fois en l'espace de peu de temps, d'une pétition au sujet de la rue du Pont.

Dans le rapport de la commission ad hoc, nommée à cet effet, on peut y lire que par 6 voix pour et 4 contre que la commission proposait à notre Conseil de prendre en considération la pétition de Mme Grangier et consorts.

Lors des débats nourris dans notre plénum, il a été affirmé à deux reprises par la Municipalité, que les habitants du quartier des Planches s'étaient prononcés pour le maintien du statut quo. Il a même été ajouté que les pétitionnaires étaient minoritaires face aux membres des associations qui auraient, selon la Municipalité, voté en assemblée

générale à 2 reprises et ce en faveur du maintien des pavés sur la route du village.

Je n'ai pas caché ma surprise lors du débat face à de tels arguments, ayant moi-même fait partie de la première commission qui a eu à traiter la pétition de 2009.

Ces deux affirmations, et les journalistes du Régional et du 24heures l'ont clairement fait ressortir dans leur compte rendu de nos débats, semblent avoir pesé de tout leur poids dans la décision de notre plénum de ne pas donner suite, pour la 2^{ème} fois, aux attentes des pétitionnaires et ce au contraire de l'avis de la commission ad hoc.

Je ne vous cache pas qu'en ce qui me concerne ces affirmations m'ont tout de même un peu ébranlé, et auraient aussi pu me faire hésiter avant le vote, car il va de soi qu'il nous est difficile d'aller à l'encontre d'un choix de plusieurs centaines de membres d'associations et d'habitants.

Après des échanges de correspondances avec M. Vincent Favrod, Président des intérêts et du développement de la Vieille Ville, ainsi qu'avec M. Michel Aubry, Gouverneur du village des Planches, villages de Chêne, Sales et Crin, il s'est avéré que les affirmations de la Municipalité du choix de maintenir les pavés, n'ont jamais fait l'objet de discussions et encore moins de deux votes. Tout au plus, dans un procès-verbal de 2008 de l'une des associations, il est mentionné: «l'AGO a entendu M. Boretti alors responsable communal des travaux qui nous a parlé de surfacage».

Et pour clore cette partie, les deux représentants m'ont aussi informé que lors des assemblées générales, les membres présents dépassent rarement plus de 30 personnes. Nous sommes donc loin de ce qui a été dit par la Municipalité avant l'issue du vote pour la prise en considération ou pas de la pétition.

En conséquence, je reste convaincu que non seulement la commission ad hoc a très bien fait son travail, d'autant plus qu'elle a pris le temps de se rendre sur place et d'entendre les pétitionnaires, mais de plus que son vote majoritaire de proposer à ce Conseil de prendre en considération cette pétition était le bon choix pour rendre la tranquillité aux habitants de cette rue.

Après m'être rendu sur place, à plusieurs reprises, de jour comme de nuit, après avoir discuté avec des habitants et avec les représentants du village, je suis convaincu qu'une solution doit être apportée et qu'elle doit être claire pour les futurs membres de la commission ainsi que pour la Municipalité.

Bien entendu je réserve les détails pour la commission, mais d'ores et déjà les pistes sont les suivantes:

1. Tout comme notre Syndic, mon premier réflexe aurait été de proposer une éventuelle fermeture de la route de 22h00 à 06h00. J'ai donc écrit au service des routes du canton de Vaud et au vu des premiers échanges, cette solution, selon les documents en ma possession et les entretiens téléphoniques, n'est pas réalisable ou alors, elle va générer un bras de

fer réglementaire, voire juridique de plusieurs années avec le canton qui en résumé «ne souhaite pas ouvrir une boîte de pandore».

J'ai aussi pris en compte qu'il ne serait pas respectueux pour les habitants du quartier des Moulins de se voir reporter le trafic nocturne et ses désagréments dans leur rue.

- En conséquence, il me semble que la piste principale à étudier est la suppression des pavés tout au long de la route du village, à l'exception de son entrée et de sa sortie. Les pavés sur les trottoirs, autour de la fontaine et en tout lieu où ne circulent pas les véhicules doivent bien entendu être maintenus.
- Remplacement des pavés par la pose d'un bitume similaire à celui que nous avons déposé tout au long de l'avenue Eugène Rambert qui absorbe particulièrement bien le bruit des véhicules. Il ne faut pas oublier que c'est plus de 2'000 véhicules par jour qui transitent le long du quartier des Planches.
- Aussi, la Municipalité a affirmé à plusieurs reprises que la pose de gendarme couché ou de tout autre concept ralentisseur au sol, génère plus d'inconvénients que d'avantages. Et sur ce point je la rejoins totalement.

Raison pour laquelle et conformément au règlement communal de la ville de Montreux et intercommunal de Sécurité Riviera, je demande simultanément et ce dans un objectif d'augmenter considérablement la sécurité routière dans ce village, soit la pose d'une boîte à sourire, radar de vitesse avec photo ou alors la pose d'un radar de tronçon, identique à un radar de photo, mais sur un tracé donné.

Les trois dernières pistes ont l'avantage certain de répondre dans un délai raisonnable aux souhaits des pétitionnaires et des habitants de retrouver ce à quoi ils ont droit, c'est-à-dire à un confort de vie, un sommeil réparateur et une sécurité accrue.

Pour toutes ces raisons, je demande, Madame la Présidente, le renvoi en commission de cette motion pour une prise en considération et rapport.

Cette motion sera étudiée par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

9.2 Motion de M. Christophe Privet «Pour la transparence des rémunérations dans le secteur subventionné montreuisien»

M. Christophe Privet donne lecture du développement de sa motion:

«Madame la Présidente, chères et chers collègues,

En mars 2013, 66,75% des électrices et électeurs vaudois ont plébiscité l'initiative Minder contre les rémunérations abusives. Ce résultat marque une très forte volonté d'obtenir la plus grande transparence possible en matière de

mission pour étude et rapport et vous remercie pour votre attention». (Annexe 4: 2 photos)

La discussion est ouverte sur ce postulat.

M. Olivier Gfeller déclare qu'en ce qui le concerne il s'est battu, à l'époque, pour que l'on achète cette œuvre et notamment pour qu'elle soit à cet endroit. Alors après cela se discute, les goûts et les couleurs...

Simplement il aimerait demander une ou deux choses. Il aimerait d'abord savoir combien cela a coûté le fait de la fixer au sol, et ensuite combien cela coûterait de la déplacer. Parce que là on a trois propositions qui demandent de déplacer des statues, d'arra-

cher des pavés, cela commence à faire beaucoup d'allers et retours, et M. Olivier Gfeller trouve que l'on doit quand même faire attention à la façon dont on utilise les deniers publics.

Quant à la question de l'étude sur Internet, il y a des journaux qui se livrent à ce genre de petits sondages avant les votations, et si l'on regarde cela ne correspond jamais aux votations. Donc ce sont des démarches qu'il trouve extrêmement discutables. Il sait qu'il y en a qui ont plus l'habitude de faire de la politique sur Facebook, ou sur les réseaux sociaux, que vraiment en contact avec la population, ou simplement dans les commissions et dans le Conseil, mais il trouve que

cela serait une dérive et personnellement il trouve cette demande un petit peu préoccupante.

Il s'en remettra à la décision du Conseil, mais il rappelle quand même que l'on avait trouvé toutes sortes d'avantages à mettre ces œuvres là, notamment la séparation entre la place qui est piétonne et le trafic, et elle n'est pas si mal mise en valeur que cela. Il trouve qu'elle va très bien ici.

Il précise juste une chose, il habite tout près, il n'est pas obligé de déclarer cet intérêt parce que cela n'en est pas un, mais il le dit simplement pour les esprits un petit peu chagrins qui auraient envie de le lui reprocher.

DANIEL SALLIN DESIGN



www.dsdesign.ch • dsdesign@dsdesign.ch • 079 206 57 60

 **b-swiss™ solutions Visuelles**

digital signage
solutions dynamiques pour écrans

signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact: Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com

 **PHARMACIE DE CLARENS**


vosre spécialiste en médecines douces

Aromathérapie
Spagyrie
Fleurs de Bach
Homéopathie
Oligothérapie
Phytothérapie
Conseils diététique
Produits sans gluten
Luminothérapie
Perçage d'oreilles


 **140 ans**
1874 - 2014
PHARMACIE DE CLARENS

découvrez notre histoire sur
www.pharmacie-de-clarens.ch

Marché M Clarens-Centre • Avenue Vinet 15 • 1815 Clarens-Montreux
021 964 40 00 • www.pharmacie-de-clarens.ch

 **L'ERMITAGE**

**Roulade de langoustine
À LA TOMATE**



Ingrédients pour 6 personnes
7-8 tomates
8 belles langoustines, décortiquées
et juste raidies à l'huile d'olive
3 cs d'huile d'olive
1 cs de basilic haché
1 cs de vinaigre de xérès
1 combawa râpé avec son jus
sel et poivre
2 dl de coulis de tomate (sauce tomate)
4 feuilles de gélatine

Etienne Krebs

Préparation
Pelez les tomates en les passant quelques secondes dans l'eau bouillante, puis dans l'eau glacée. Enlevez les deux extrémités, puis récupérez la chair en découpant tout le tour de la tomate de manière à obtenir une bande la plus longue possible. Gardez les cœurs et les extrémités pour une sauce.
Taillez les langoustines sautées en deux ou trois morceaux, puis marinez-les avec l'huile d'olive, le basilic, le vinaigre, le combawa, le sel et le poivre. Mélangez bien et réservez.
Faites tremper cinq minutes les feuilles de gélatine dans de l'eau froide. Faites chauffer le coulis de tomates. Essorez les feuilles de gélatine puis mettez-les dans le coulis et fouettez bien.

Montage
Sur un papier film rectangulaire, déposez les bandes de tomate, serrez-les bien entre elles et nappez-les avec le coulis que l'on aura préalablement gélifié. Recouvrez ensuite les 2/3 de la surface avec les langoustines égouttées, ajoutez encore un peu de coulis et roulez le tout comme une roulade à l'aide du papier film. Serrez les deux extrémités du boudin, puis enveloppez-le dans du papier aluminium et roulez-le à nouveau en serrant au maximum aux deux bouts. Laissez prendre une nuit au frigo.

Dressage
Coupez des tranches de 3-4 cm d'épaisseur, ôtez les deux papiers, puis dressez les tronçons sur des assiettes. Déposez sur chaque tronçon une boule de sorbet tomate. – Décor: à choix

Sorbet tomate
½ l de coulis ou de jus de tomate
2 cs de vinaigre de xérès
3 cs de tomate concentrée
150 g de sucre
sel et cayenne

Mixez le tout, puis passez en sorbetière.

Ermitage au Lac
Rue du Lac 75 - 1815 Montreux-Clarens - Suisse
Tél. +41 (0)21 964 44 11 - www.ermitage-montreux.com

www.festina.com




FESTINA
Watches since 1902

your boyfriend
watch

A'or
JOAILLERIE - MONTREUX
021 965 31 45



**ARRELAGES
RIVIERA SA**

Rue du Centre 2 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa
1816 Chailly / Montreux
Portable 079 301 02 28

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch



**Acoustique
Montreux**

VOTRE AUDIOPROTHESISTE
INDEPENDANT

VOUS PROPOSE
UN BILAN AUDITIF GRATUIT,
UN ESSAI DE 30 JOURS
SANS ENGAGEMENT,
UN SUIVI DE 5 ANS COMPRIS
AVEC VOS APPAREILS AUDITIFS




ACOUSTIQUE MONTREUX
C.SCHLEICHER
Av. Des Alpes 25 1820 MONTREUX
Tél: 021 963 32 20
Mail: acoustiquemontreux@gmail.com



**DUMAS-KESSLER
CHAUFFAGE SA**

**Installations
Chauffage
Sanitaire
Energie renouvelable**

Chemin de La Rottaz 3
1816 Chailly/Montreux
Tél. +41 21 964 17 67
Fax +41 21 964 17 82
info@dkc-chauffage.ch

Plâtrerie - Peinture



Milani Mario

1610 Châtillens
Tél.: 021 907 21 38
Natel: 079 301 10 32

E-mail:
mp.milani@bluewin.ch



**vitrerie
PAGES**

Route des Châtaigniers
Z.I. de la Foge
CH-1816 Chailly s/Montreux
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46
E-mail: info@vitreriepages.ch

MIROITERIE
Remplacement de vitrine Remasticage
Pose de survitrage Rayonnage
Vitrage isolant Miroir
TOUS TRAVAUX DE VITRERIE



• PLÂTRERIE
• PEINTURE
• PAPIERS PEINTS

asero SàRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

GENERALI Assurances
Agence générale Montreux

Votre conseiller
Alexandre Goumaz

Av. du Casino 50 - 1820 Montreux
Tél. 058 471 46 84
alexandre.goumaz@generali.ch

Simplement
GENERALI




**ANTONIADIS
FIDUCIAIRE**

FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 20 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SàRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch




M. Gfeller aimerait bien que la commission ait tout l'historique de l'installation de cette œuvre à cet endroit, et l'argumentaire qui avait été celui du Conseil à l'époque, parce qu'il ne faut pas oublier que l'on doit revenir en arrière par rapport à une décision démocratique, ce qui est quand même délicat.

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

9.4 Postulat de M. Tal Luder «Pour que Freddie cesse de tourner le dos aux Montreusiens à son insu».

M. Tal Luder donne lecture du développement de son postulat:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'idée générale de mon postulat consiste à demander l'amélioration de l'environnement de la statue de Freddie Mercury, avec pour objectif une meilleure mise en valeur de celle-ci.

Cette proposition est motivée principalement par le constat que les touristes et les fans de Freddie Mercury et du groupe Queen ne peuvent être pris en photo dans de bonnes conditions dans le contexte où la statue se trouve aujourd'hui.

Or, ils sont des milliers, voire des dizaines de milliers, chaque année, à souhaiter immortaliser leur arrêt à côté de cette statue, magnifique au demeurant.

En comparaison, la statue de Charlie Chaplin à Vevey se trouve installée dans un véritable écrin de verdure, ainsi les piétons et les touristes peuvent de manière idéale se faire prendre en photo.

Dans le titre de mon postulat, je suggère que la statue soit tournée, afin que l'arrière plan du lac la mette en valeur.

L'article du 24 Heures concernant ce postulat étant paru avant le présent Conseil, j'ai pu lire mardi soir déjà les premiers commentaires.

Bien que des avis différents se soient fait entendre, je tiens encore une fois à le préciser, je ne veux absolument pas causer de tort à l'artiste, ni à ce qu'il représente. Je relève un point commun finalement, c'est que nous aimons tous cette statue, et que ceci n'est pas remis en question.

Étant moi-même un fan du groupe Queen et écoutant encore et toujours sa musique, je ne peux rester insensible aux remarques lues et il va de soi que si le fait de tourner la statue pose un problème, il faut en prendre acte, mais que cela ne répond pas au fait qu'elle pourrait être mieux mise en valeur.

Relevons aussi que le Casino Barrière a mis des moyens financiers importants afin de transformer le Mountain Studios en musée, que l'on peut visiter dans de très bonnes conditions.

Dès lors, par ce postulat, je souhaiterais que la Municipalité étudie une mise en valeur opti-

male de la statue de Freddie Mercury, avec notamment les pistes de réflexion suivantes:

- Comment améliorer la qualité du cadre de cette statue?
- A l'instar de la statue de Charlie Chaplin sur le quai de Vevey, dans quelle mesure est-il possible de «contextualiser» l'œuvre dans l'espace urbain afin de la mettre en valeur et dégager ses abords?
- Comment faire pour que les montreusiens, les touristes et les fans puissent se faire prendre en photo dans les meilleures conditions possibles?

Peut-être que cette idée pourrait s'inscrire dans le cadre de la rénovation des jardins de la Rouvenaz, ou de la construction d'un promontoire sur le lac, une avancée sur le lac, avec un peu dans l'esprit le ponton du bas de la Place du Marché. Ce ne sont là que des suggestions.

Je souhaite que le présent postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport. Je vous remercie pour votre attention».

La discussion est ouverte sur ce postulat.

M. Yves Depallens donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, chers collègues,

N'avons-nous rien d'autre à faire que d'encourager Freddie Mercury à se retourner dans sa tombe?

Montreux, ville de culture, a accueilli de nombreuses célébrités tout au long des décennies, à l'image du groupe rock anglais QUEEN, emmené par le défunt Freddie Mercury.

Ce dernier était tombé amoureux de la Riviera au point d'y prendre un appartement et d'y enregistrer des albums dans le fameux mais défunt "Mountain Studios" dont l'ingénieur du son n'était autre que David Richards.

Voici 26 ans que Jacky Smith, une fan inconditionnelle et pleine de dynamisme, préside aux destinées du fan club du groupe Queen. L'association fondée en 1974 et basée à Londres, compte plus de 6'000 membres en Grande-Bretagne, certes, mais aussi dans le monde entier. En 1996, ce fan club est intervenu dans les discussions sur l'édification d'une statue en l'honneur de Freddie Mercury, l'opération s'étant avérée impossible à Londres, on a opté pour Montreux, avec le résultat que l'on connaît. Ainsi, en plus des studios d'enregistrement, de l'appartement de la star du côté de Territet et du "Lake House", la statue a fait de Montreux un véritable lieu de pèlerinage pour tout adepte du groupe et de son leader.

La ville suisse de Montreux, connue dans le monde entier pour son Festival de Jazz international, a donné un emplacement spectaculaire au bord du Lac Léman pour une statue destinée à perpétuer la mémoire à l'inoubliable et grand Freddie Mercury. La statue de Freddie Mercury a été offerte par les membres restants de QUEEN, sa famille et ses amis.

Dans les derniers jours de sa vie, alors qu'il luttait contre le SIDA, Montreux est devenu un havre de paix et la seconde maison pour Freddie Mercury. Il perdit la bataille contre la maladie peu après son 45ème anniversaire, le 24 novembre 1991, mais pas avant d'avoir composé et enregistré son œuvre finale avec les autres membres de QUEEN dans leur Mountain Studios à Montreux.

L'inauguration de la statue, le 25 novembre 1996, a été effectuée par la légende d'opéra Montserrat Caballé avec qui Freddie avait enregistré le fameux « Barcelona » et qui était devenue une amie très chère. Parmi les invités à cette inauguration, on notait la présence des parents de Freddie, Mme et M. Bomi Bulsara, de sa sœur Kashmira et du mari de celle-ci, Roger Cook, de Claude Nobs, de Brian May et Roger Taylor. Sur les rives du Lac Léman, appréciant la même vue que Freddie Mercury avait depuis sa maison au bord du lac, la statue du chanteur est un magnifique et durable hommage à cet homme qui aura pour toujours une place dans la mémoire de millions de personnes à travers le monde.

En faisant pivoter la statue, on romprait avec l'esprit voulu lors de son installation: la statue dans sa position actuelle est liée avec l'image de l'album de Queen «Made in Heaven» comme vous pouvez le constater au rétroprojecteur.

L'album «Made In Heaven», sorti en novembre 1995, a été produit par Queen avec les parties vocales enregistrées, au préalable, par Freddie Mercury avant sa mort. L'album a atteint, dès sa sortie, la 1ère place dans les charts britanniques et a été classé quadruple disque de platine, avec plus de 20 millions de ventes de par le monde, avec l'image de Montreux. Beaucoup de touristes se déplacent, à l'heure des "selfies" à Montreux, pour se prendre en photo avec la même image de fond comme une dédicace de Freddie Mercury.

Enfin, de manière plus concrète, devons-nous vraiment dépenser l'argent du contribuable pour qu'une commission se penche sur cette question. Nous ne le pensons pas, et en conséquence, au nom du groupe PLR, j'encourage le postulant à retirer son postulat.

Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie de votre attention». (Annexe 5: 1 photo)

La discussion est toujours ouverte.

Comme il y a une question qui a été posée par M. Yves Depallens, Mme la Présidente demande à M. Tal Luder s'il souhaite répondre à la question de M. Depallens par rapport au retrait de son postulat?

M. Tal Luder maintient son postulat.

Ce postulat sera donc étudié par une commission qui sera nommée lors d'une prochaine séance.

10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller Marcel Jost intitulée «La circulation routière aux Bosquets-de-Julie / Saint-Georges».

M. Marcel Jost est satisfait de la réponse.

10.1 Interpellation de M. Florian Chiaradia qui a pour titre: «AVS à Clarens: quel avenir?»

M. Florian Chiaradia donne lecture de son interpellation:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Des documents circulent sur le départ de la Caisse cantonale vaudoise de compensation de son site de Clarens: l'immeuble serait prochainement vendu. Idéalement situé au bord du lac, ne nous cachons pas que cette vente permettrait à la Caisse d'opérer une intéressante opération immobilière. Ainsi pas plus tard que fin mars, une délégation d'architectes examinait déjà les bâtiments de la Rue du Lac 35-37.

Précisons qu'en 1993, la création d'un office AI sur un site unique à l'Avenue Général Guisan à Vevey a privé Clarens de la section AI cantonale, avec à la clé une perte nette de 50 emplois en période de crise économique. Depuis lors, aucun investissement n'a été entrepris sur le bâtiment montreusien. Au contraire, le site veveysan a été agrandi en 2007, devenant même le centre du Service médical régional (SMR) pour l'ensemble de la Romandie. Autant dire que pour Clarens la menace est lourde, très lourde même. Assiste-t-on à la tactique du salami?

Si la Caisse vaudoise de compensation quitte Montreux, il s'ensuivrait un appauvrissement considérable du tissu économique de la commune. Et ce même si le déménagement se réalise à Vevey: alors que l'emploi à Montreux se fait rare, cette perte serait tout simplement inacceptable.

Ce d'autant plus que cette menace s'ajoute à la désertion de notre commune de nombre d'autres services de l'Etat ces dernières années: en 2001, la création de l'ORP Riviera a condamné le site de Montreux. Quelque temps plus tard, au moment du redécoupage des districts, l'Office des poursuites et faillites a également fermé son antenne montreusienne. Sans compter la disparition prochaine de l'hôpital à l'Avenue Belmont. Bref, autant d'éléments qui s'accumulent, appauvrissant les services et réduisant les emplois offerts aux habitants.

Je pose donc les questions suivantes:

- 1) Aujourd'hui, à combien de postes de travail correspond le site montreusien de la Caisse cantonale vaudoise de compensation?
- 2) La Municipalité peut-elle confirmer la vente du bâtiment de Clarens?
- 3) Si oui, quelles démarches la Municipalité compte-t-elle entreprendre ou a-t-elle entreprises pour pérenniser ces emplois sur la commune?

Je remercie par avance la Municipalité pour sa réponse».

M. le Syndic Laurent Wehrli remercie à son tour M. Florian Chiaradia pour son interpellation. Il répond ainsi, au nom de la Municipalité, aux trois questions que M. Chiaradia a posées:

- 1) Au 31 décembre 2013, 226 personnes travaillaient dans ces bâtiments.

- 2) Non, la Municipalité ne peut pas confirmer la vente. M. Laurent Wehrli a eu le dernier rendez-vous avec les responsables de la Caisse cantonale lundi, il y a 10 jours maintenant, le bâtiment n'était toujours pas vendu, et la décision de le vendre n'était toujours pas prise.

La décision de faire un processus comme cela a été décrit, de recherche d'acquéreurs potentiels a été lancée, cela est vrai. Des différents milieux immobiliers et d'architectes ont visité ces locaux. Certains, à la connaissance de M. Wehrli, ont commencé à élaborer des offres, mais la décision de fond, à savoir y a-t-il vente ou pas vente, n'a pas encore été prise.

Cela fait partie, s'il peut le dire ainsi, d'une analyse par les dirigeants de la Caisse AVS, et pour faire cette analyse ils avaient besoin d'avoir une certaine vision, respectivement du volume financier que cela pouvait représenter et de la réalité d'une capacité de mise en vente ou de réaliser une telle vente.

- 3) Cela fait à peu près maintenant 18 mois que l'on est en contact étroit, soit au minimum tous les deux à trois mois il y a une séance à ce sujet avec les représentants de la direction de la Caisse AVS. En septembre de l'année dernière, M. le Syndic Laurent Wehrli a été accueilli par le comité de la Caisse AVS, présidée par le Président du Conseil d'Etat, M. Pierre-Yves Maillard, pour présenter un certain nombre d'autres solutions que la Municipalité a proposées à la Caisse AVS, d'autres possibilités sur le territoire de la commune de Montreux.

Il s'avère que dans le cadre de l'évolution de la Caisse AVS, notamment par rapport à des nouvelles missions fédérales qui devraient être assumées à partir de 2016/2017, ils ont impérativement besoin de nouveaux locaux, parce qu'ils devront accueillir de nouveaux collaborateurs. Et évidemment qu'à ce jour, mais encore une fois la décision finale n'est pas prise, ils privilégieraient le fait de pouvoir mettre tout le monde sous le même toit, au même endroit, et de ne pas répartir entre différents bâtiments, mais dans une certaine proximité.

En terme de gestion d'entreprise, même publique en l'occurrence, c'est quelque chose qui peut se comprendre, cette réalisation d'économie d'échelle, notamment à long terme en regard de ces nouvelles missions. Ce qui fait que les solutions que l'on a pu trouver sur le territoire de la commune de Montreux, qui répondraient à leur cahier des charges ne seraient pas disponibles en 2016, alors que la solution de Vevey le serait.

M. le Syndic Laurent Wehrli dit cela avec beaucoup de conditionnel, non pas parce qu'il n'entend pas prendre position à ce sujet-là, mais simplement parce que c'est la réalité. Il y a un processus, c'est vrai, la décision finale n'est pas encore prise, et l'on continue à être en contact. Il y a ensuite une réalité du marché, notamment de bureaux disponibles ou non sur le secteur montreusien, dans une dimension qui n'est pas tout à fait la même que sur le marché veveysan, qui a connu une forte

évolution de déplacements d'entreprises également, et qui donc a un certain nombre de bureaux qui seront disponibles relativement à long ou moyen terme.

Au demeurant, et ce n'est pas du tout un soulagement complet, en cela M. Wehrli rejoint M. l'Interpellateur, on peut se dire que si cette Caisse AVS reste à tout le moins dans une proximité kilométrique de la région, cela reste la région. Cette Caisse AVS aurait pu clairement repartir sur Lausanne, respectivement l'ouest lausannois, au vu d'autres offres qui ont été faites et de ce qu'a pu entendre M. le Syndic Laurent Wehrli dans les différentes discussions.

On ne se contente pas de cela, on continue à dialoguer et à essayer de chercher des solutions, mais voilà la situation d'il y a 10 jours, parce qu'il n'a pas eu de contact cet après-midi, soit quand il a pris connaissance de cette interpellation, donc il dit ce qu'il en est actuellement. On continue à avoir des contacts réguliers avec les responsables de la Caisse AVS pour essayer de chercher une solution, mais évidemment que même en tant qu'entité publique son Conseil, son comité et sa direction sont évidemment libres de prendre les décisions qu'ils souhaitent.

M. Florian Chiaradia intervient concernant les pistes de réflexion que M. le Syndic Laurent Wehrli a évoquées avec la Caisse AVS, est-ce que parmi ces pistes il y aurait par exemple éventuellement un échange de service, un déménagement d'un autre service qui pourrait remplacer, en tout cas partiellement, le départ de la Caisse AVS?

M. le Syndic Laurent Wehrli répond qu'en l'occurrence et à ce jour aucune autre proposition de ce type n'a été communiquée. L'Etat de Vaud est dans une vision de centralisation supplémentaire.

Dans le domaine des papiers d'identité, on a pu sauver la production des cartes d'identité sur Montreux, mais le projet pour les cartes d'identité était de centraliser sur Lausanne, comme cela est le cas pour les passeports.

L'évolution veut qu'un certain nombre de choses se font aussi par Internet, et ce n'est évidemment pas toujours agréable et très utile pour une région, même comme pour la notre de pouvoir ainsi maintenir ces emplois, respectivement la diversité des emplois telle qu'évoquée.

Mais à la connaissance de M. le Syndic Laurent Wehrli, l'Etat de Vaud n'a pas fait de proposition, dans le sens que si ce service part à Vevey, d'en mettre un autre à la place.

La question a été évoquée. Pour être tout à fait franc, M. Wehrli l'a présentée devant le comité de la Caisse AVS justement en présence du Président du Conseil d'Etat, et il n'y a pas eu de confirmation quelconque qu'un service était en train de préparer ses cartons pour venir à Clarens.

M. Florian Chiaradia est satisfait de la réponse.

La séance est levée à 21 h 35.

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 7 mai 2014 à 20 h 00, au Montreux Musique & Convention Centre, Avenue Claude Nobs 5 à Montreux.

Présence: 78 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mme Patricia Vouilloz, MM. Alain Borlat, Julien Chevalley, Joseph Filippone, Francis Gonzalez, Kevin Grau, Bernard Gret, Patrick Grognuz, Yann Krebs, Daniel Manzini, Aurelio d'Alba Mastropaolo, Christophe Privet, Quentin Schärer, Bernard Schmid, Jean-Pierre Schmid, Heinz Schoeneich, Raphaël Tanner, Enzo Verme, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Mario Di Sessa, Charles Meichtry, Jean Daniel Rochat.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2014

La discussion est ouverte.

Avec une modification, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE M. CLAUDIO MAMMARELLA (SOC), DÉMISSIONNAIRE

Les membres du Bureau ont tenu séance à 19h15 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de M. Saseenthiran Vairavanathar viennent-ensuite

sur la liste Socialiste.

M. Saseenthiran Vairavanathar est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Mme la Présidente félicite M. Saseenthiran Vairavanathar pour son élection. Elle lui remet le diplôme de Conseiller, un exemplaire du Règlement du Conseil, le livre du Conseil communal ainsi que le DVD du 50^{ème} anniversaire de la Commune de Montreux.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de M. Christophe Privet «L'enfer de la rue du Pont est pourtant pavé de bonnes intentions...» (date de la commission, le mardi 20 mai 2014 à 19 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux);

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de cette motion:

Présidence des Verts: M. Olivier Blanc

Membres: Mme Carolanne Feissli, MM. Patrick Aubort, Felice Calvo, Florian Despond, Jean-Marc Forclaz, Mario Gori, Yanick Hess, Pablo Menzi, Christophe Privet.

3.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de M. Christophe Privet «Pour la transparence des rémunérations dans le secteur subventionné montreuisien» (date de la commission, le lundi 19 mai 2014 à 19 h. 30 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de cette motion:

Présidence UDC: M. Christian Gaignat

Membres: Mmes Charlotte Chevallier, Carolanne Feissli, MM. Claude Pascal Gay, Rolf Gosewinkel, Alain Imhof, Yann Krebs, Yves Laurent Kundert, Gian Franco La Rosa, Christophe Privet.

3.3 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Tal Luder «Pour une relocalisation des sculptures de la place du Marché, afin de mieux les mettre en valeur» (date de la commission, le mardi 20 mai 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

Présidence SOC: M. Michel Zulauf

Membres: Mme Juliane Baumann, MM. Stéphane Barbey, Yves Cornaro, Yves Depallens, Olivier Gfeller, Denis Golaz, Michel Granato, Tal Luder, Pierre-André Spahn.

3.4 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Tal Luder «Pour que Freddie cesse de tourner le dos aux Montreusiens à son insu» (date de la commission, le mardi 20 mai 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat:

Présidence SOC: M. Michel Zulauf

Membres: Mme Juliane Baumann, MM. Stéphane Barbey, Yves Cornaro, Yves Depallens, Olivier Gfeller, Denis Golaz, Michel Granato, Tal Luder, Pierre-André Spahn.



marcmetal
metalassistance
Portes de garage - Ventilation

CP 217 1844 Villeneuve

Philippe Brouze

Tél. 021 960 42 30
Fax 021 960 42 56
e-mail: metal-assistance@bluewin.ch

Carrosserie du Crêt SA
Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch




RÉNOVATION DE BIENS IMMOBILIERS
ATELIER D'ARCHITECTURE
EXPERTISES ET CONSEILS

Place de la Gare 3 | 1844 Villeneuve
Tél. +41 21 965 34 34 | Fax +41 21 965 34 30
www.gservices.ch




SELLERIE AUTOMOBILES
BÂCHE EN TOUS GENRES
STORES, MOUSTIQUAIRES

Michlig succ.

Chemin de la Rottaz 2 - 1816 Chailly/Montreux
021 964 55 37 - info@GR-sellerie-bache.ch

4. CORRESPONDANCE

Mme la Présidente Irina Gote a reçu six courriers au titre de Présidente du Conseil.

[...]

5. NOMINATION D'UN OU D'UNE SCRUTATEUR/ TRICE EN REMPLACEMENT DE MME PATRICIA VOUILLOZ (LES VERTS), DÉMISSIONNAIRE

Au nom du groupe des Verts, M. Florian Chiaradia a le plaisir de proposer la candidature de M. Christian Allenbach.

Il n'y a pas d'autre candidature.

M. Christian Allenbach est élu à la fonction de scrutateur, à main levée, à l'unanimité moins 3 abstentions.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y avait pas de communication écrite dans l'enveloppe. Toutefois, nous avons reçu des communications par courriel de la part de la Municipalité, notamment sur les comptes 2013.

Il n'y a pas d'autres communications.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Pas de motion, mais trois postulats et trois interpellations ont été déposés sur le bureau de Mme la Présidente.

Le premier postulat, déposé par M. Bassam Degerab, s'intitule: «Incitons nos jeunes à se

familiariser avec les rouages de la gestion des affaires communales en organisant un Conseil communal des jeunes une fois par année».

Le deuxième postulat, déposé par M. Gilles Marco, a pour titre: Postulat 6 «Demande de l'application de la Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration: Qui peut justifier que plus de 40 millions sont investis en salaires pour seulement 400 fonctionnaires? Qui peut justifier que seulement 50 millions sont investis en projets pour les autres 25'000 habitants? Qui peut justifier que près de 50 millions sont investis pour un nombre inconnu d'inscrits sociaux? Requête qu'une récapitulation mensuelle des dépenses communales soit visible sur Internet».

Le troisième postulat, déposé par M. Emmanuel Gétaz, a pour titre: «Pour un poste de police au centre de Montreux».

Ces postulats seront développés lors du prochain Conseil.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

8.1 sur le préavis No12/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 988'500.- au maximum pour l'assainissement des passages à niveau sur les lignes du Montreux Oberland Bernois et de la société de Transports Montreux-Vevey-Riviera, situés sur le territoire de la Commune de Montreux (rapp: M. J.-B. Piemontesi);

[...]

M. Jean-Baptiste Piemontesi, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

C'est par 9 oui, 0 non et 1 abstention que la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No12/2014 de la Municipalité du 21 mars 2014 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 988'500.- au maximum pour l'assainissement des passages à niveau sur les lignes du Montreux Oberland Bernois et de la société des Transports Montreux-Vevey-Riviera, situés sur le territoire de la Commune de Montreux,

Oùï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à participer financièrement aux travaux relatifs à l'assainissement des passages à niveau sur les lignes du Montreux Oberland Bernois et de la société des Transports Montreux-Vevey-Riviera, situés sur le territoire de la Commune de Montreux;
2. de lui allouer à cet effet, tenant compte de la prise en charge du MOB, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 988'500.- TTC au maximum, à comptabiliser au bilan dans le compte 9141.14xx "Ouvrages de génie civil et d'assainissement à amortir" et incluant le montant dépensé dans le compte d'attente No 9139.046;

(suite à la page 18)



Délifrance,
Café et boulangerie à la Française

Votre boulangerie à Montreux

“**Découvrez...** les arômes de notre baguette **tradition**, la croûte dorée et craquante du **pavé de campagne**, la mie alvéolée du **pain au levain**, tout juste sortis du four...”

Ne rentrez plus chez vous sans votre
baguette fraîche et croustillante!”

Place de la Paix, chemin du 16 avril – au-dessus de Coop – 1820 MONTREUX



CHECK-UP-CHAUFFAGE.CH
Chauffez futé et économisez!



La nature remercie ceux qui se chauffent au gaz naturel.

gaz naturel 
L'énergie qu'on aime.



Culturefood
quand l'appétit va ...

T: 0848 247 333
Martigny - Vevey - Fribourg
www.culturefood.ch




RESTAURANT PIZZERIA
Salle banquets ou conférences pour 60 personnes



RIALTO

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne ou Chinoise
Gambas

Chez Ricardo et Albina
Av. Mayor-Vautier 2
Tél. 021 964 32 02

Fermé le lundi
Grillades au feu de bois
Pizzas au choix à l'emporter

1815 Clarens-Montreux
N°tel 079 601 98 86

tralala hotel

montreux

Rue du Temple 2
1820 Montreux
Switzerland

reservation@tralalahotel.ch
+41 (0) 21 - 963 49 73
www.tralalahotel.ch

“Unique !
Hôtel de charme & atmosphère musicale.”

Relais & Châteaux Victoria
Glion, sur Montreux




Vous accueillez avec une cuisine raffinée dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX
1823 GLION/MONTRÉUX
Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92
info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch



CAVE DES ROIS

«Grands Vins Suisses»
Grognez Marco & François
www.cavedesrois.ch



Les 4 Saisons
PRÉSENTE

Une Découverte Unique

...Ravioli Frais à la Truffe Noir
...Chateaubriand Service Guéridon
A partir de 20 Septembre venez découvrir nos spécialités de chasse

Sélection spéciale de Mets et Vins **Bulgares**
Pour profiter d'une réduction de 10% sur vos Mets,
Réservez maintenant avec le Code : **INFO-VILLE**
Au 021 963 63 83

Café-Restaurant




du Basset

Perches du Léman
Risotto au fil des saisons
Chateaubriand

1815 Clarens / Montreux
Tél. 021 964 82 44
www.restaurant-du-basset.ch




Charbonnades - Fondues à la viande et au fromage - Gratin du Museum

www.museum-montreux.ch
Rue de la Gare 40 - 021 9631662

Restaurant du Port

Parking - Amarrage
Terrasse au bord de l'eau
Poissons du lac



MEILLERIE
Tél. 04 50 76 11 79

Le Café délice

Framboise & cranberry
Crème pâtissière
Chocolat & noisette

Dêlifrance
Café et boulangerie à la Française

Votre café accompagné de

3 délicieuses mini viennoiseries fourrées

À déguster dès septembre dans votre Dêlifrance

Place de la Paix, chemin du 16 avril - 1820 MONTREUX

La Famille ALT vous accueille dans ses deux établissements 3 étoiles situés à Ribeauvillé au cœur de la **Route des Vins d'Alsace**.

Contactez nous:
Hôtel de la Tour,
00 333.89.73.72.73
info@hotel-la-tour.com
www.hotel-la-tour.com

Hôtel le Ménestrel,
00 333.89.73.80.52
info@hotel-menestrel.com
www.hotel-menestrel.com

CAFÉ-RESTAURANT DU PORT

Cuisine traditionnelle au gré des saisons
Spécialités de poissons

23, rue d'Italie - 1800 Vevey
Tél. 021 921 20 50
www.cafeduport.ch

Le Touring Hôtel SPA le Clos des Sources

Le Clos des Sources
Bienvenue en Alsace!

SPA & Piscine & Wellness de 950m²
Forfait séjour SPA/Wellness et demi-pension de 78€ à 110€.

Hôtels au naturel

www.touringhotel.com

Route du Haut-Koenigsbourg - F-68590 THANNENKIRCH
Téléphone: 0033 / 3 / 89 73 10 01 - reservation@leclodessources.com

Valable du 12 août au 2 septembre 2014
NOS ACTIONS D'AÔÛT

AMSTEIN BOISSONS SHOPPING

Plus d'actions à notre magasin...

	EVIAN Fr. 0.66 150cl		S. PELLEGRINO Fr. 0.75 150cl		SYRAH GRAND MÉTRAL APOLOGIA ROUGE & PINK PETITE ARVINE GRAND MÉTRAL HUMAGNE BLANCHE Valais AOC Fr. 12.90 75cl		PIETRA-COLOMBA Bières corses Fr. 2.00 33cl
--	--------------------------------	--	--	--	--	--	---

Ouverture: lu-ve 08h00 - 12h00 13h30-18h30 sa 09h00 - 16h00
Prix TTC. Prix et conditions sous réserve de modifications. Dans la limite de stocks disponibles.

Z.I. La Veyre, 1806 St-Légier s/Vevey - 021 926 86 04 - www.amstein.ch

FINROD

Une vraie boucherie aux produits faits maison!

Boucherie
Charcuterie Artisanale

Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 10 64 - Fax 021 960 16 46
P Fermé le jeudi

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale

DU JEUDI AU DIMANCHE, GRILLADES DE POISSONS, SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE MER ET MOULES MARINIÈRES

DÉGUSTATION DE PÂTES FRAÎCHES NOS GRILLADES

PIZZA AU FOUR à BOIS (AUSSI À L'EMPORTER)

Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

- 3 De couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde du financement;
4. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 180.3311 sur une période de 30 ans au maximum;
5. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport à cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une très large majorité.

8.2 sur le préavis No13/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 18'156'000.- au maximum, sous déduction de la participation des communes de la Riviera et de la subvention du Fonds du sport vaudois, pour la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly (rapp: M. Ch. Bécherraz);

M. Christian Bécherraz, président de la commission, demande à la Municipalité s'ils ont déjà le résultat du vote de la commune de Veytaux.

M. le Syndic Laurent Wehrli répond que le Conseil communal de Veytaux, dans sa séance de ce lundi, a voté à l'unanimité avec une abstention le préavis régional et c'était la dernière Commune à le voter, et donc il entre en force maintenant sous réserve éventuellement d'un référendum qui serait lancé à Veytaux, acquis au niveau des voix dans les 30 prochains jours, ce qui n'est pas annoncé du tout, et au vu du résultat on peut partir du principe que ce préavis régional va donc maintenant entrer en force.

La discussion générale est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je déposerai un amendement aux conclusions du préavis, qui concerne la surface de panneaux solaires thermiques qui a été prévue et donc en finalité la capacité de ce bâtiment à profiter de l'énergie solaire, pour produire de la chaleur dont ce bâtiment aura fortement besoin.

Quand la commission s'est créée, j'imagine que vous avez surtout essayé de déléguer des gens qui ont des compétences en matière d'exploitation d'un lieu de sport, de circulation, puisqu'il y avait beaucoup de questions liées aussi à la circulation, au parking, etc. et dans le fond on a vu que c'est beaucoup sur les sujets de ce type que la commission a discuté. Il y a eu des propositions qui ont été faites, et la commission a vraiment, selon le rapport en tout cas, et c'est mon impression, beaucoup et bien travaillé.

Elle a relevé néanmoins quelque chose qui paraissait un peu bizarre, c'est que ce grand bâtiment n'aurait «que 12m² de panneaux solaires thermiques» pour profiter de l'énergie solaire et pour produire de la chaleur.

La réponse qui est dans le rapport, je n'étais pas dans la commission, je ne sais pas si cela a été beaucoup plus développé, mais dans le préavis il n'y a pas non plus de développement sur ce sujet, la réponse a été que grosso modo les 12m² permettraient de répondre aux normes - puisque maintenant il y a des normes qui disent que l'on doit utiliser des énergies renouvelables - et que cela produirait environ 25% de la chaleur nécessaire, si j'ai bien compris.

En regardant les plans, j'ai constaté qu'il y aurait, si je ne me trompe pas, 11 salles de douches, avec environ 60 douches, une buvette de 60 places, et puis on l'a noté, pour des raisons de construction, puisque l'on récupère une partie d'un bâtiment ancien, ce bâtiment ne sera pas aux normes Minergie, donc il aura besoin d'un peu plus de production de chaleur que les bâtiments actuels très modernes.

La question des douches notamment, les douches c'est de la production d'eau chaude que l'on gaspille en grande quantité, parce qu'il faut reconnaître que quand on prend une douche on utilise beaucoup d'eau. Cela demande beaucoup de production de calories pour bénéficier de cette douche et cette eau part, et je n'ai pas lu dans le rapport et ni dans le préavis qu'il y avait un système de récupération de chaleur de cette eau. Ceci existe, mais la Municipalité pourra peut-être nous dire si cela existe dans ce projet.

En tout cas une chose est sûre, c'est que ce bâtiment aura besoin de beaucoup d'eau chaude pour les douches. Il aura besoin d'eau chaude aussi évidemment pour la buvette puisqu'il y aura énormément de vaisselle à nettoyer. Vous savez que la vaisselle cela se nettoie dans des machines qui doivent utiliser de l'eau chaude, surtout lorsque l'on est dans des normes pour des lieux publics, et donc tout ceci c'est de la production de chaleur nécessaire à longueur de journée et de soirée, en fonction de l'exploitation. Et puis je l'ai dit le bâtiment n'est pas Minergie, il faudra le chauffer, les vestiaires cela se chauffe, notamment quand il y a des enfants, etc., il faut avoir un certain niveau de température.

Alors moi je m'étonne beaucoup que 12m² de panneaux solaires thermiques soient l'optimum, en quelque sorte, pour une Cité de l'énergie comme nous voulons l'être, dans ce projet.

A titre personnel, j'utilise exactement le même couplage, panneaux solaires thermiques/pellets, pour chauffer ma maison. Nous sommes quatre dans la maison et nous avons 15m² de panneaux solaires thermiques et nous utilisons ceci pour produire l'essentiel de l'eau chaude sanitaire, ce qui correspond aux douches et aux besoins de la buvette dans le cas qui nous occupe, 15m² pour quatre, et nous n'avons jamais eu de problèmes avec des surchauffes de chaudière etc.. En vous citant, par ailleurs, le fait que les systèmes aujourd'hui modernes de production couplés pellets/panneaux solaires thermiques sont adaptés pour régler un certain nombre de choses, notamment le fait que l'eau qui stocke la chaleur puisse monter très haut et ensuite il y a des systèmes d'alarme, des systèmes d'évacuation de la chaleur si nécessaire.

Bref, je pense que dans le cas présent on n'a pas cherché à avoir l'optimum de l'utilisation de l'énergie solaire. Or la Commune, si j'ai bien compris, va être responsable de l'exploitation de ce lieu. Donc elle a tout intérêt à investir au départ pour ensuite diminuer les coûts d'exploitation et il est évident que le pellet n'est pas gratuit, et que tout ce que l'on ne produira pas en chaleur grâce aux panneaux solaires thermiques devra être produit avec du pellet que l'on paiera.

Il y avait un argument qui m'a beaucoup, beaucoup étonné et qui m'a fait penser que le projet n'avait pas été énormément étudié dans ce domaine, c'est le fait que ce lieu, que l'on va construire pour Fr. 18'000'000.- avec toutes les installations, ne sera utilisé que 9 mois par année.

Or déjà les 9 mois je n'ai pas compris. Il y a 2 mois d'été où on peut croire qu'il y aura moins d'activités, mais le reste du temps je ne vois pas très bien pourquoi ce lieu ne serait pas exploité, ne serait pas utilisé. Il y a toutes sortes d'activités qui sont prévues et je suis persuadé que quand il sera là, et bien il sera d'autant plus demandé.

Si jamais il y a un problème avec ces panneaux solaires en été qui pourraient surchauffer, et bien je vous signale qu'il existe deux solutions techniques. La plus simple c'est que l'on couvre les panneaux solaires, ce n'est pas compliqué à faire si on doit le faire une fois pour deux mois de cessation d'exploitation. Et une autre solution technique, que j'ai mentionnée tout à l'heure, c'est que tous ces systèmes modernes pellets/panneaux solaires thermiques ont des alarmes, des détections de surchauffe, et ont des solutions techniques pour y remédier.

Par conséquent je déposerai un amendement qui dit ceci, et qui sera un point 2bis, je propose que l'on octroie un montant supplémentaire à la Municipalité - indépendamment des Fr. 18'000'000.- et quelques mentionnés déjà dans le préavis - pour optimiser l'exploitation des panneaux solaires thermiques dans ce projet et il aurait la formulation suivante:

2 bis: «En plus du montant inscrit au point 2, le Conseil communal octroie à la Municipalité un montant maximum de Fr. 100'000.- pour optimiser la production de chaleur par panneaux solaires thermiques».

Vous allez me dire pourquoi Fr. 100'000.-, et bien je me suis dit qu'avec les quelques informations que j'ai, et en regardant aussi ce que j'ai fait chez moi, avec Fr. 100'000.- au maximum, j'ai bien mis au maximum, la Commune, sur ce projet en tout cas, pouvait déjà faire quelque chose de très bien, de mieux et de plus écologique que ce qui a été prévu.

La discussion générale continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

En préambule, il est important de vous faire savoir que je vais me concentrer uniquement sur le thème de l'énergie, sur une réflexion de fond et non sur ce projet-là en particulier, donc tout ce qu'a dit M. Emmanuel Gétaz nous le partageons.

Cette démarche est due notamment à la longue discussion que notre groupe a eue suite aux réponses aux questions des 12m² de panneaux solaires et du chauffage à bois mentionnées dans le rapport.

Nous pensons que ce thème n'a pas été suffisamment élaboré et étudié dans cette proposition alors que nous devrions avoir une vraie politique énergétique aujourd'hui et que toute construction nouvelle sur notre territoire devrait intégrer des principes de cette société à 2000 watts que nous désirons. Du reste, nous participons à cette Campagne européenne Display qui a 3 objectifs:

- engager et responsabiliser chaque citoyen sur ses consommations énergétiques pour les réduire,
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre et
- réaliser des économies financières.

Si je reprends le préavis 13/2014, la Commune ne va pas assez loin dans ce domaine. Effectivement, qu'est-ce que 12m² de panneaux solaires? M. Emmanuel Gétaz vient de vous en faire la démonstration. Pourquoi, alors que nous produisons des plaquettes, nous mettons des pellets? Il nous est répondu dans ce rapport qu'une telle installation serait trop volumineuse et s'intégrerait mal. Je suis sûre qu'à l'heure actuelle des solutions existent. Du reste, il est noté que peut-être une solution sera trouvée dans un avenir pas si lointain, laquelle? Avons-nous étudié un chauffage à distance qui permettrait de distribuer l'énergie? Ou d'autres solutions. Je ne suis pas une technicienne. L'atelier participatif sur le PDCen du 24 août 2013 offre certainement des pistes intéressantes.

Je ne dis pas que la Municipalité n'a rien fait jusqu'à présent, bien au contraire. Mais il est dommage d'avoir une énergie à disposition telle que le soleil et ne point l'utiliser. Soyons novateurs et proposons une vision ambitieuse de cette société à 2000 watts. Si nous ne donnons pas l'exemple qui le fera à notre place. Il est vrai que cela passe par des investissements conséquents, mais à long terme ne serions-nous pas gagnant à l'heure où l'énergie nucléaire est décriée et les énergies renouvelables plébiscitées? Ne serions-nous pas gagnant à l'heure où nos besoins en énergie électrique sont élevés?

Pour le groupe UDC, il était important de souligner encore une fois comme l'énergie aujourd'hui est importante. Ce thème nous tient à cœur.

Je vous remercie pour votre écoute».

La discussion continue.

M. Patrick Aubort demande à la Municipalité si elle peut lui indiquer la surface de la toiture.

M. le Municipal Alain Feissli répond qu'à la question très précise de M. Patrick Aubort il avoue être bien en peine d'y répondre. C'est une question que l'on aurait pu aborder dans le cadre des travaux de la commission, puisque nous disposons à ce moment-là de l'ensemble des plans de détail.

Ceci étant, si la question est quel ratio de toiture est à disposition, en bon vaudois la réponse est qu'il y en a assez.

M. Alain Feissli aimerait revenir rapidement sur quelques éléments particuliers, pour dire que naturellement pour la Municipalité aussi, le thème de l'énergie est un thème important, et c'est un thème sur lequel ils travaillent vraiment au quotidien et dans l'ensemble de leurs approches.

Dans le cas particulier, une des grandes questions qui s'est posée c'était la labellisation

de cette construction dans le sens label Minergie. Et force est de constater que l'on réhabilite un bâtiment ancien pour une part, et il y a une partie de construction nouvelle, d'autre part. Or si l'on avait voulu obtenir le label Minergie pour cette réhabilitation et pour l'ensemble du complexe, d'une manière très claire, le jeu n'en valait pas la chandelle, en ce sens que les surcoûts auraient été très importants. Cela a été vu en commission, de mémoire c'était de l'ordre de 30%, par rapport à la partie construite. M. Alain Feissli insiste là-dessus, et non pas sur l'ensemble du projet, par rapport à des gains énergétiques relativement faibles.

Ceci étant, ce n'est pas parce que le complexe ne sera pas labellisé Minergie que l'attention n'y a pas été portée. Quelques éléments constructifs, notamment dans toute la partie évoquée, la partie des vestiaires, la partie buvette, mettent en lumière le fait que ce bâtiment, au travers d'une part de sa double peau béton/bois, la peau extérieure comme on a pu le voir, et respectivement d'une part importante donnée aux vitrages, permettra naturellement l'accumulation ou l'emmagasinement de réflexion de la chaleur.

Le thème qui est soulevé, soit d'une manière générale sur la notion de chauffage plaquettes/pellets, alors qu'aujourd'hui nos forêts seraient parfaitement à même de produire du pellet. Or il se trouve que c'est une technologie qui évolue très vite. Il n'y a encore pas si longtemps que cela, c'était encore des grosses machines, des grosses usines qui produisaient du pellet, pour pouvoir le produire d'une manière rationnelle.

Aujourd'hui, il commence à se développer des machines à pellets que M. le Municipal Alain Feissli qualifierait de mobiles, c'est-à-dire des machines qui pourront, dans un avenir relativement court assure-t-on, se déplacer dans les différents lieux de production, les lieux de stockage et finalement permettre de produire, avec une valorisation économique, ce type de produit. Donc quand cela sera-t-il possible, la réponse on ne l'a pas formellement, mais cela reste effectivement un objectif à terme, celui de pouvoir également valoriser la production du bois communal sous cette mise en forme de carburant bois, et semble-t-il que c'est pour bientôt.

Quant à l'utilisation de l'énergie solaire, il y en a naturellement de nombreuses possibilités. On a évoqué la chaleur, M. Alain Feissli y reviendra. Il y a également aujourd'hui la notion du photovoltaïque qui commence à devenir intéressante. Il croit que la Suisse a résolument pris aujourd'hui un tournant énergétique très clair, en tout cas le Conseil fédéral l'a affirmé. Il appartient à nous tous de porter ce souci et d'accompagner les Autorités fédérales dans leur démarche.

Aujourd'hui, dans les réalisations concrètes, on peut citer l'exemple du stade de Chailly, où finalement la couverture a été faite, pour moitié en photovoltaïque, et de mémoire, l'autre moitié est au budget de cette année et sera réalisée dans le courant 2014.

Donc on peut effectivement mettre à disposition ces toitures, même si M. le Municipal Alain Feissli en ignore la surface, pour en faire quelque chose dans le domaine de la valorisation des énergies renouvelables.

Il revient maintenant, d'une manière plus précise, sur l'aspect de l'énergie thermique eau chaude. Effectivement c'est un complexe qui va en employer notamment au travers des douches, mais en ce qui concerne l'aspect buvette beaucoup moins. Il faut savoir par exemple et les professionnels – il y en a quelques uns dans cette salle ce soir – le savent très bien, les lave-vaisselle industriels n'emploient de l'eau neuve que pour le cycle de rinçage et pour le reste ce sont des eaux qui traînent très longtemps à l'intérieur des cuves. Ceci étant, il y a une consommation sur ce complexe qui va être relativement importante au niveau des douches et des sanitaires.

L'objectif, qui est un objectif raisonnable, qui s'inscrit dans une autre ligne de philosophie soit le Standard Bâtiment 2011, que la Municipalité a adopté pour la rénovation de ces différents bâtiments, vise à produire en gros 25% des besoins au travers d'un type d'énergie renouvelable dans le cas présent.

Or il se trouve que ces 25% sont atteints au travers des mesures techniques qui sont proposées. M. Alain Feissli ne les développera pas dans le détail, n'étant pas un technicien chauffagiste.

Par contre, en ce qui concerne la question de l'extension, du retour qu'il a eu des personnes autorisées, il va le vulgariser comme on le lui a vulgarisé, à savoir que naturellement pour le stade, la période où l'on pourrait avoir la plus grosse production d'énergie thermique, c'est la période de juillet et août, et c'est une période où traditionnellement ce type d'infrastructure est très peu utilisé, car il n'y a pas les clubs de foot. C'est là où l'on profite de refaire les terrains, il n'y a pas les scolaires, donc c'est là où l'on a une fréquentation qui est très faible.

Donc mettre cet élément en parallèle de la production aurait conduit, on les a assurés, à avoir une importante surproduction d'énergie thermique au moment où on en a le moins besoin. Pour prendre une autre image, on a dit à M. Alain Feissli que c'était un petit peu comme si l'on mettait des pneus de Ferrari sur une 2 CV, cette dernière restera quand même une 2 CV, donc ce serait parfaitement inutile.



Serre aux papillons
60 variétés de papillons, 60 bonnes raisons de venir !

du 14 juillet
au 13 septembre !

Garden Centre Brönnimann
1845 NOVILLE

www.bronnimann-gardencentre.ch
Tél. 021 967 20 20 - Fax 021 967 20 25

Clin d'



Building, vos immeubles prennent de l'assurance

Agences de Vevey, Montreux, Chexbres et Blonay
François Cardinaux, Agent général
Rue du Simplon 45, 1800 Vevey
T 021 925 33 00
www.vaudoise.ch



Petite croisière sur ce bateau

aux départs de Montreux-Clarens-Villeneuve
(maximum 6 personnes)

Pilote et service à bord - Destination à choix

Renseignements: Bâbord-Tribord au 079 210 59 49

MULLER
www.mulleroptique.com

VERRES DE CONTACT
EXAMEN DE LA VUE
LUNETTERIE
OPTIQUE

- offre pour les lunettes de vos enfants*
- pour les ados: -50% sur les verres*
- forfaits annuels pour les lentilles de contact* (nouveau prix)



*conditions en magasin

Montreux, Grand Rue 2, 021 963 38 23
Villeneuve, Grand Rue 12, 021 968 31 30
Bex, Rue Centrale 27, 024 463 43 43

nousska
investissement sa



Efficiency in Real Estate Development
Contributor to Real Estate Funds
High Definition Development
Creative Investment Solutions
Selective and Innovative Value for Investors



Nousska Investissement SA | p.a. Avenue du Casino 42 | 1820 Montreux (Switzerland)
+41 21 965 29 23 | info@nousska.ch

Tabashop
plus de 30 ans
d'expérience.



Montabaco SA
Grand-Rue 46
1820 Montreux
Tél. +41 021 963 70 70
info@tabashop.ch



- BOUTIQUE EN LIGNE
- CIVETTE OUVERTE 7/7
- GRAVURE LASER

TABASHOP
MONTABACO SA

www.tabashop.ch



Voilà un petit peu, d'une manière vulgarisée et imagée, ce que M. le Municipal Alain Feissli peut dire à ce stade, comme profane. C'est une question que la Municipalité s'est naturellement posée, et la Municipalité tient surtout à réaffirmer que partout où c'est possible aujourd'hui elle valorise l'énergie, mais en l'occurrence pas seulement l'élément thermique. Il tient encore une fois à assurer le Conseil que ce 25% est aujourd'hui suffisant.

La discussion générale est toujours ouverte.

M. Patrick Aubort déclare qu'effectivement l'on est toujours plus intelligent après la séance de commission et il a bien entendu ses deux collègues précédents. La question que l'on pourrait se poser c'est que s'il ne faut que 12 ou 24m² de panneaux solaires et que l'on a une toiture de 1000m² à disposition, c'est finalement un gaspillage de toiture. Donc l'idée, par la suite, et cela pourrait se greffer sur le préavis, ou cela pourrait faire l'objet d'un autre préavis ou d'un postulat qui pourrait être déposé, ce serait d'inciter la Municipalité à prendre contact avec un producteur d'énergie pour lui mettre à disposition des toitures communales importantes, afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public-privé.

Mme la Présidente demande à M. Aubort si c'est le dépôt d'un amendement, ce qui n'est pas le cas.

La discussion générale continue.

M. Emmanuel Gétaz s'est uniquement concentré sur les panneaux solaires thermiques, parce que le photovoltaïque on peut l'installer en tout temps, cela ne pose aucun problème.

Le problème quand on installe un système de chauffage avec du thermique, c'est qu'il faut adapter les choses dès le départ. Ce n'est pas possible, plus tard, de rajouter des panneaux thermiques, parce que si l'on rajoute plus tard des panneaux thermiques, il y a des cuves de stockage de chaleur qui deviennent trop petites et elles surchauffent. Il faut aussi calculer la puissance de la chaudière à pellets que l'on utilise.

M. Emmanuel Gétaz a vécu tout cela. Il a discuté avec des ingénieurs, parce qu'il y a des ingénieurs conseils qui existent pour cela. C'est passionnant, ce n'est pas extrêmement compliqué, mais il se trouve qu'à un moment donné il faut prendre des décisions.

Si aujourd'hui on prend la décision de valider le préavis comme il est, c'est fini, on aura que 12m² de panneaux thermiques sur ce toit. M. Emmanuel Gétaz est affligé par la réponse de M. Alain Feissli en ce qui concerne les pneus de Ferrari. La question ce n'est pas juillet et août, la question c'est mars, avril, mai, juin, ensuite septembre, octobre, novembre, au moins 7 mois par année – il le voit, il fait des statistiques, cela l'amuse beaucoup, les panneaux solaires peuvent produire énormément de chaleur complémentaire à la chaudière à pellets – et il rappelle que le pellet est un matériau renouvelable, mais ce n'est pas un matériau non polluant, c'est un matériau polluant. Cela émet des particules nocives et on a tout intérêt, dans un centre urbain, à en diminuer la quantité.

Par conséquent aujourd'hui, juste faire cet espèce de minimum vital qui consiste en seulement 12m², il ne croit pas une seconde que c'est l'optimum.

Donc M. Emmanuel Gétaz propose que l'on alloue Fr. 100'000.- à la Municipalité, pour qu'elle optimise, ce sera peut-être l'achat de 6 panneaux de 2,5m² de plus, ainsi qu'une adaptation de la chaudière, etc., il faut bien sûr jouer sur tous les paramètres, c'est pourquoi il n'a surtout pas dit le nombre de m² supplémentaires que l'on pourrait faire, mais il faut optimiser l'ensemble du système, et avec Fr. 100'000.- il pense que la Municipalité peut faire mieux que ce qu'elle s'est fixée comme objectif.

La discussion générale continue.

M. Jean-Marc Forclaz peut comprendre que M. Emmanuel Gétaz mette en doute la surface, cela paraît peu par rapport à une maison. On est là dans le cas d'un usage particulier. M. Alain Feissli dit que cela a été bien étudié et que c'est suffisant.

M. Forclaz, pour sa part, pense que l'on peut légitimement se poser la question. C'est un usage assez spécial, les gens ne vont pas prendre des douches tous les jours. Il ne met pas du tout en doute les propos de son collègue, ce qui le dérange un peu c'est que l'on part à priori sur l'idée que ce n'est pas bon. M. Forclaz serait, pour sa part, amené à soutenir le préavis à une condition, c'est que l'on ouvre la possibilité à la Municipalité d'en mettre un peu plus comme M. Gétaz vient de le dire, ce qui pourrait être sensé. D'ailleurs M. Gétaz n'a pas été totalement affirmatif, mais cela ne devrait pas être contraignant.

Si on vote un amendement ce soir, en disant que l'on met un crédit supplémentaire, M. Jean-Marc Forclaz serait de l'avis de dire, que ce pourrait être une incitation à la Municipalité de réfléchir une deuxième fois, s'il ne faut pas en mettre un peu plus, et que si tel n'est pas le cas, de ne pas trop insister. Il demande si cela correspond bien à ce que M. Emmanuel Gétaz pense. Ce dernier est d'accord avec ce qui vient d'être formulé.

La discussion générale continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts partage les préoccupations qui ont été exposées ici. Nous sommes ravis de voir que ces préoccupations sont largement partagées par la majorité des groupes politiques. Il faut le reconnaître, le point concernant ces panneaux solaires et surtout les réponses de la commission ne nous paraissent pas satisfaisantes.

Je cite la réponse en page 3 du rapport: «Cette solution (12m²) a été choisie car le bâtiment n'est pas dans la norme du label Minergie». Comment comprendre cet argument? Est-ce qu'en l'absence du label Minergie, seul un effort minimal doit être entrepris en matière de consommation énergétique?

Maîtrises Fédérales



B. SCHNIDER SA

**Ferblanterie
Couverture
Étanchéité
Façades Ventilées**

Z.I. La Foge C
Case postale 51
1816 Chailly s/Montreux

info@bschnider.com
www.bschnider.com

021 963 30 97
021 963 44 93

MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

...AUSSI POUR VOTRE
AMEUBLEMENT ET DÉCORATION



ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM

**FIN DE CHANTIERS
NETTOYAGES
JARDINAGE**

H O P P

FACILITY SERVICES

021 691 33 66
www.hopp.ch
info@hopp.ch

Nous ne sommes pas d'accord avec cette interprétation.

A notre sens, cette vision minimaliste en matière de bilan énergétique est regrettable. D'autant plus que les panneaux solaires projetés, de type thermique, et cela a été dit, sont en parfaite adéquation avec l'utilisation faite, sur le lieu, des besoins en énergie.

Donc nous soutiendrons l'amendement de Montreux Libre».

La discussion générale est toujours ouverte.

M. Yves Depallens désire juste poser une question à la Municipalité. Si d'aventure on accepte l'amendement, qu'en est-il des participations des autres Communes?

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare qu'à la question de M. Yves Depallens, la réponse est très claire. Evidemment que cet amendement est un amendement présenté à Montreux uniquement, et c'est à Montreux seul de l'assumer.

Comme cela a été dit, Montreux va assumer une partie des charges de ce terrain, donc de ces vestiaires. M. Laurent Wehrli avoue ne pas être un spécialiste chauffagiste, il a aussi une solution quasi similaire à son domicile, il n'a pas le même temps pour faire les statistiques de M. Emmanuel Gétaz, mais il faudra qu'il s'y mette!

Ce qu'il veut dire, c'est qu'en l'occurrence si cet amendement est voté ce soir, c'est un amendement de Montreux et tous auront bien compris, que comme il a répondu tout à l'heure à la question de M. Christian Bécherraz, on vient de faire le tour des 9 autres Communes avec le préavis au montant tel qu'il est présenté ici, et en plus l'amendement est d'un montant que l'on va qualifier de relativement mineur par rapport à l'ensemble de la somme demandée, mais clairement c'est un amendement de Montreux, à assumer par Montreux.

Pour le reste, M. le Syndic Laurent Wehrli croit avoir cru comprendre - et cela a été confirmé visiblement lorsque la question a été posée par M. Jean-Marc Forclaz à M. Emmanuel Gétaz - que la notion de cet amendement, car il est difficile à quelque part de faire un travail de commission qui nécessite d'avoir des spécialistes à disposition pour le faire ce soir, que l'état d'esprit de M. Gétaz c'est de prévoir ce montant à disposition dans le pré-avis. M. Laurent Wehrli rappelle encore une fois que ce n'est pas une obligation de dépenser. C'est une possibilité de dépenser, avec un montant maximum, avec une vision par rapport à ces panneaux supplémentaires, et la Municipalité, si cet amendement était voté ce soir, entend parfaitement ce message-là. Elle fera refaire des analyses, parce qu'il faut bien penser que la Municipalité n'a pas prévu cela juste comme ça, en pensant que c'était la seule chose à faire. La Municipalité a pris des contacts, des spécialistes l'ont convaincue, et la Municipalité a fait confiance à ces spécialistes.

Visiblement des questions se posent au sein du Conseil. Si cet amendement est voté on va refaire un tour de table avec les spécialistes concernés. S'il s'avère qu'il n'y a vraiment pas besoin de mettre plus de panneaux et bien la Municipalité viendra avec une communication devant le Conseil communal pour l'expliquer. Si au contraire il s'avère que c'est une bonne idée et qu'entre le moment où l'on a préparé cela, soit il y a six mois, et aujourd'hui il y a des nouvelles idées et des spécialistes disent qu'il y a quelque chose à faire, on reviendra aussi avec une communication pour dire au Conseil ce qu'il en est.

Voilà ce que M. le Syndic, Laurent Wehrli peut dire à ce stade. Encore une fois l'essentiel, d'autant plus en regard de ce que la région a voté, Veytaux en particulier lundi soir, c'est que l'on puisse lancer les travaux de ce stade au profit de tous ceux qui vont l'utiliser ensuite, à savoir au profit de l'ensemble de notre région. Ce n'est pas pour mésestimer ou diminuer l'importance de la question qui est discutée maintenant, mais il croit qu'il ne faut pas que l'on s'achoppe sur cette question maintenant, et que si elle est votée ce soir sous forme d'amendement, cela a au moins le mérite de donner les moyens financiers si jamais de le faire et évidemment la Municipalité renseignera le Conseil par la suite.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe à la discussion sur l'amendement.

Mme la Présidente Irina Gote donne lecture de l'amendement qui a été déposé par écrit, il s'agit de créer un point 2bis qui a la teneur suivante:

«En plus du montant inscrit au point 2 des conclusions, d'octroyer à la Municipalité un montant maximum de Fr. 100'000.- pour optimiser la production de chaleur par panneaux solaires thermiques».

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur l'amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à une large majorité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Bécherraz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter ce préavis et d'adopter les conclusions suivantes:

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No13/2014 de la Municipalité du 27 mars 2014 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 18'156'000.- au maximum, sous déduction de la participation des communes de la Riviera et de la subvention du Fonds du sport vaudois, pour la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de

Fr. 18'156'000.- au maximum sous déduction des participations et subventions à recevoir à comptabiliser au Bilan dans le compte No 9141.1413 «Ouvrages de génie civil et d'assainissement à amortir»;

2bis en plus du montant inscrit au point 2 des conclusions, d'octroyer à la Municipalité un montant maximum de Fr. 100'000.- pour optimiser la production de chaleur par panneaux solaires thermiques;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;

5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 355.3311 sur une période de 30 ans au maximum;

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées à l'unanimité moins 1 abstention.

8.3 sur le préavis No 14/2014 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire d'entretien du patrimoine d'un montant de Fr. 58'000.- pour le réaménagement des anciens locaux de l'ex-direction des écoles primaires sis au collège Etraz afin d'en permettre l'utilisation par le service PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire) (rapp: M. P.-A. Spahn);

M. Pierre-André Spahn, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 14/2014 de la Municipalité du 27 mars 2014 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire d'entretien du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 58'000.- au maximum pour le réaménagement des anciens locaux de l'ex-direction des écoles primaires sis au collège Etraz afin d'en permettre l'utilisation par le service PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire),

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le réaménagement des anciens locaux de l'ex-direction des écoles primaires sis au collège Etraz afin d'en permettre l'utilisation par le service PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire);
2. de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire d'entretien du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 58'000.- TTC au maximum;
3. de comptabiliser ce montant dans le compte 352.08.3141 "Collège d'Etraz - Entretien";

4. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

9.1 No 15/2014 relatif aux comptes communaux 2013. (Date de la commission des finances, le mercredi 30 avril 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

Mme la Présidente Irina Gote annonce la façon dont elle va procéder. Elle va d'abord donner la parole à M. le Municipal des Finances M. Pierre Rochat, pour une brève intervention. Ensuite elle va donner la parole aux Présidents des groupes selon les forces en présence, et cette fois elle va commencer par le groupe Montreux Libre pour terminer avec le PLR puisque lors du budget, l'an passé, elle avait commencé à l'inverse. Ensuite il y aura une discussion générale.

Mme la Présidente demande si cette manière de faire convient, ce qui est le cas. Elle donne donc la parole à M. le Municipal Pierre Rochat.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare qu'il a la très agréable mission, comme tous l'ont lu et découvert, d'annoncer que les comptes 2013 sont bons.

Il renonce à utiliser l'épidiascope pour les différents "slides" qu'il pourrait présenter sur ces résultats. La Commission des Finances a déjà vu un certain nombre de graphiques, et ces graphiques finalement n'apporteront pas grand-chose au niveau des résultats.

Tous auront bien compris que ces comptes 2013 qui sont bons, amènent un résultat bénéficiaire de plus de Fr. 10'000'000.-. Don Fr. 10'000'000.- de bénéfice, dans un contexte où l'on avait prévu de projeter un déficit de Fr. 3'000'000.-, une différence de Fr. 13'000'000.- c'est évidemment très confortable, ce qui amène une marge d'autofinancement de Fr. 17'000'000.-. On a tout lieu de considérer que c'est un résultat très satisfaisant.

Dans les grandes lignes, tous l'auront constaté, l'ensemble des charges qui sont sous maîtrise de la Municipalité et de l'Administration, ces charges sont contenues, notamment au niveau des salaires et des biens et services, et d'une façon générale elles se retrouvent toujours, sauf des imprévus ou des éléments liés, en-dessous de ce qui avait été prévu au budget.

Au niveau des grandes lignes des participations intercommunales, régionales ou cantonales, là aussi, globalement on est en-dessous du budget, même si la facture sociale est bien plus élevée que ce qui avait été prévu, mais globalement on arrive à un équilibre qui est tout à fait rassurant.

Au niveau des recettes, et cela est tout à fait positif, les recettes entrent toutes confortablement, à commencer par les recettes des personnes physiques. Pour les personnes physiques, qui sont finalement la manne principale du budget de la Commune, les recettes rentrent plus que ce qui avait été projeté, y compris d'ailleurs aussi au niveau d'autres recettes comme les droits de mutation, comme l'impôt foncier, tous ces différents impôts sont supérieurs à ce que l'on avait envisagé.

Un sujet d'inquiétude, on a eu l'occasion de l'examiner avec la Commission des Finances, quelque chose à quoi il faut être attentif, c'est le poste des personnes morales. La fiscalité des personnes morales est inférieure à ce que l'on a

projeté au budget et elle pourrait l'être encore, compte tenu de ce que l'on nous annonce au niveau des directives cantonales ou fédérales, en matière d'imposition des sociétés.

Tous ont vu aussi, et ça c'est une très bonne nouvelle, que l'impôt des successions, par rapport au Fr. 3'500'000.- que l'on avait projeté, est supérieur de Fr. 7'000'000.- ce qui amène une rentrée fiscale liée aux successions de l'ordre de Fr. 10'000'000.-.

M. le Municipal Pierre Rochat répète et rappelle un élément très important, c'est que cet élément rentre directement dans le calcul de la péréquation, ce qui veut dire qu'en 2014 on aura, dans le décompte de péréquation, l'équivalent d'une charge de l'ordre de Fr. 5'000'000.-, puisque la moitié de ces recettes liées à l'impôt sur les successions doit être rétrocedée dans ce cadre-là.

A ce propos, on aura l'occasion de l'examiner avec la Commission des Finances, on a une provision qui permet de couvrir cet élément et de le régler.

Les investissements sont finalement inférieurs à ce que l'on avait projeté, mais M. Pierre Rochat croit qu'il ne faut pas se leurrer, comme on le sait on a des programmes d'investissement relativement importants et les choses sont à venir, c'est encore modeste aujourd'hui, mais le programme d'investissement que l'on a mis en route amènera forcément des charges supplémentaires et la perspective d'un endettement, supportable par rapport à notre situation, doit être envisagé.

Un ménage communal de l'ordre de Fr. 130'000'000.- à Fr. 150'000'000.- si on le prend avec les opérations de bouclement, avec un résultat de Fr. 10'000'000.-, c'est évidemment agréable, confortable comme résultat, mais avec la nuance que ces Fr. 10'000'000.- sont constitués de recettes aléatoires avec lesquelles il faut être relativement prudent.

Globalement l'amélioration est un déficit de Fr. 3'000'000.- qui est épongé avec le résultat qui est positif, donc la Municipalité s'en réjouit. Elle invite le Conseil, après que l'organe de révision ait contrôlé ces comptes et qu'il recommande l'acceptation sans réserve de ceux-ci, à la suivre dans les opérations de bouclement qui sont proposées et à accepter ces comptes tels que présentés, mais on les examinera en Commission des Finances et à la séance de juin.

Pour conclure, M. le Municipal Pierre Rochat aimerait, au nom de la Municipalité, remercier chaleureusement les collaborateurs de la Commune pour leur engagement, remercier ses collègues municipaux pour la tenue de leurs budgets, le Conseil communal pour sa confiance et son soutien, et bien sûr le contribuable qui participe à cet excellent bilan.

[...]

Cet objet sera traité par la Commission des Finances.

9.2 No 16/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 560'000.- au maximum, sous déduction de subvention et participation à recevoir, pour financer l'assainissement de onze installations de chauffage de bâtiments communaux ou entretenues par la Commune, afin de les rendre conformes aux normes de l'OPair (ordonnance sur la protection de l'air), aux normes de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ou de renouveler des installations obsolètes dont la fiabilité ne peut plus être assurée. (Date de la commission, le mardi 13 mai 2014 à 19 h. 00, à la

rue du Temple 11 à Montreux);
[...]

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence ML: Mme Susanne Lauber Fürst

Membres: Mme Amiira Neff, MM. Christian Bürki, René Chevalley, Florian Chiaradia, Jean-Marc Forclaz, Denis Golaz, Heinz Schoeneich, Pierre-André Spahn, Bernard Tschopp.

9.3 No 17/2014 relatif à l'adoption des comptes 2013 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission intercommunale, le mardi 6 mai 2014 à 18 h. 30, à la salle du Conseil communal à Corsier).

Cet objet sera traité par la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

10. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 No 10/2014 relatif à la gestion communale 2013 (date de la séance de la commission de gestion: le lundi 2 juin 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey à Montreux) (document sur le site Internet).

Cet objet sera traité par la Commission de Gestion, que Mme la Présidente remercie d'ores et déjà pour son travail.

11. DÉVELOPPEMENT DE MOTIONS ET DE POSTULATS:

11.1 Postulat de M. Gilles Marco: «Postulat 5/Équité: demande pour législatif l'appui de 2 = juriste + avocat comme pour l'exécutif afin de condamner élus + fonctionnaires = Gestion déloyale des intérêts publics + vol par métier»

M. Gilles Marco donne lecture du développement de son postulat:

Une commission sera nommée lors d'une prochaine séance.

11.2 Postulat de M. Emmanuel Gétaz: «Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois?».

M. Emmanuel Gétaz donne lecture du développement de son postulat:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Au début des années 90, le Montreux Jazz Festival, pour lequel je travaillais, cherchait à développer un lieu permanent à Montreux pour mettre en valeur les archives du Festival et son histoire.

C'est ainsi que j'ai participé à l'époque à des séances avec le célèbre architecte Rodolphe Lüscher, en charge de la rénovation de la gare de Montreux.

Nous avons visité les combles magnifiques de ce bâtiment, en essayant d'imaginer y installer un centre, un musée, une maison de la musique, le terme exact n'était pas encore défini clairement.

Plus tard, à la fin des années 90, j'ai eu la chance de participer à un mandat pour l'Office du tourisme de Zermatt, pour définir un projet visant à permettre aux centaines de milliers de visiteurs annuels de la station de vivre une expérience culturelle en lien avec l'histoire de Zermatt et son environnement.

La proposition fut de créer un musée sur la glace et les glaciers dans le monde. Le projet fut modifié plus tard et Zermatt a aujourd'hui un

musée sur l'histoire de la conquête des montagnes et de son développement, visité par des dizaines de milliers de personnes chaque année.

Puis, plus tard, j'ai collaboré avec le Musée de l'Elysée à Lausanne, pour redéfinir sa politique de sponsoring et de recherche de fonds.

Ce sont les raisons pour lesquelles j'ai toujours été curieux de voir comment les villes mettaient en valeur leur propre histoire et leur patrimoine dans des lieux ouverts toute l'année aux visiteurs.

Les musées, ou centres thématiques, sont des lieux qui apportent une très grande valeur ajoutée dans les villes, surtout lorsqu'elles ont vocation à accueillir des visiteurs, touristes et congressistes.

Mais ils apportent aussi beaucoup à la population locale, car ils renforcent l'identité de la ville, permettent des visites scolaires enrichissantes, sur des thèmes concrets, etc.

Les musées ou centres thématiques modernes n'ont rien à voir avec des lieux poussiéreux.

Ce sont des lieux où de nombreuses formes de communication et de langages didactiques sont utilisées.

Ils sont émotionnels en même temps qu'éducatifs, ils évoluent, ils présentent des expositions temporaires, ils participent à des événements.

Le Canton de Vaud évolue avec un dynamisme extraordinaire et s'adapte au 21^{ème} siècle, qui sera basé sur le savoir, la communication et les échanges.

Dans cette dynamique, la place des lieux muséaux ou thématiques est très importante.

En ce moment même, des projets muséaux ou thématiques sont en cours de développement ou de réalisation dans notre Canton, pour plusieurs centaines de millions de francs. Les financements de ces lieux sont multiples:

- 1 Une grande fédération internationale, le CIO, vient d'investir des dizaines de millions de francs pour moderniser son musée à Lausanne. Ce musée est aujourd'hui une véritable expérience émotionnelle, assez fascinante à vivre.
- 1 Toujours à Lausanne, un musée de l'eau, de plusieurs dizaines de millions, est en phase de réalisation à la sortie de l'autoroute de Vennes. Selon les articles de la presse, M. Pierre Landolt, habitant de La Tour-de-Peilz, vice-président de la Fondation du Festival de Jazz de Montreux, participe activement à la recherche de financement, notamment au travers de la Fondation de la Famille Sandoz, dont il est le président.
- 1 Encore à Lausanne, le Canton s'approprie, aidé par des fonds privés, à créer le fameux pôle muséal de la gare de Lausanne, pour 100 millions environ. Pierre Keller, membre

du Conseil de la Fondation du Festival de Jazz de Montreux, habitant à Saint-Saphorin, préside à la recherche de fonds et de mécènes pour ce futur triple musée.

- 1 A Vevey, la multinationale Nestlé va elle-même investir 55 millions environ pour un musée qui retracera son histoire.
- 1 A Corsier, la construction du musée Chaplin a débuté, financée à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs, comme vous le savez, par des fonds privés et un prêt du Canton, cautionné en partie par les communes du district, dont Montreux.

Pendant ce temps, la ville vaudoise la plus connue internationalement, Montreux, n'a en tout et pour tout qu'un musée, visité par environ 2'000 personnes chaque année: le musée du Vieux Montreux.

Or, Montreux est riche d'un patrimoine culturel universel, l'histoire de sa relation avec la musique:

- 1 Citons principalement le Septembre Musical, l'un des plus anciens festivals de musique classique d'Europe. Il présente un programme qui en fait l'un des principaux festivals de musique classique de Suisse. L'histoire du Septembre Musical reste presque inconnue et inaccessible, si ce n'est sur Wikipédia.
- 1 Citons Igor Stravinsky, qui composa à Montreux l'une de ses œuvres les plus célèbres: «Le Sacre du Printemps». Les archives de la Commune hébergent des documents sur ce séjour montreuisien de Stravinsky, mais presque personne ne peut les admirer.
- 1 Vient ensuite le Montreux Jazz Festival, l'un des plus anciens festivals de jazz et de musique du 20^{ème} siècle du monde et probablement le plus célèbre. Mais 340 jours par année, les visiteurs venus du monde entier demandent à l'Office du tourisme où aller pour vivre quelque chose en rapport avec le Festival. Seules quelques affiches exposées ici et là rappellent l'existence de cette manifestation.
- 1 Citons aussi le groupe Queen et Freddie Mercury, qui composèrent et enregistrèrent à Montreux, dans leur célèbre Mountain Studio, une partie de leurs chansons les plus célèbres. Pour la petite anecdote, la page Facebook de Queen a 26 millions de fans, ce qui montre à quel point le chanteur et le groupe sont restés populaires. Seule une statue, au demeurant magnifique, et la visite du Mountain Studio, rénové intégralement par le Casino Barrière, permettent un rappel de ce que représenta Montreux dans l'histoire du groupe. Pour rappel, Jim Beach, manager de Queen, toujours très actif, habite au Mont-Pèlerin, où il a ses bureaux.

1 N'oublions pas le Montreux Choral Festival qui vient de fêter ses 50 ans en réunissant des chœurs du monde entier.

- 1 Enfin, il faut parler des archives du Festival de Jazz de Montreux, propriété de feu Claude Nobs, aujourd'hui précieusement entretenues par celui qui s'en est occupé constamment depuis plus de 20 ans, Thierry Amsellem, habitant à Caux. Ces archives ont été inscrites récemment au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO. Elles sont considérées au même niveau que, par exemple, la collection de documents sur la vie et l'œuvre d'Ernesto Che Guevara présentée par la Bolivie et Cuba ou le recueil de témoignages des victimes de l'Holocauste conservé au Mémorial Yad Vashem de Jérusalem et présenté par Israël.

Mesdames et messieurs, je suis persuadé que Montreux a dans ses mains de quoi créer l'un des plus beaux centres ou musées de la musique du monde!

Un lieu où seraient racontées à la fois des histoires de personnes, d'œuvres et d'événements, tous en lien étroit avec la musique et son histoire à Montreux.

Un lieu qui pourrait se régénérer constamment grâce à des expositions temporaires en lien avec les événements que sont les Festivals de Jazz, du Septembre Musical ou Choral et les artistes qui y sont présentés.

Un lieu où la relation de Montreux avec des personnalités comme Igor Stravinsky et Freddie Mercury serait racontée et illustrée.

Si j'étais un visiteur de passage, un tel musée me donnerait très envie de m'arrêter à Montreux et de consacrer plusieurs heures à sa visite et à l'expérience musicale et narrative qu'il proposerait.

Et j'aurais probablement assez envie de rester une nuit à Montreux, si cette maison ou ce musée de la musique m'invitait à d'autres expériences, que ce soit la visite du Mountain Studio, un concert à l'Auditorium Stravinsky ou au NED, ou encore une visite à Caux où Claude Nobs vivait.

Ce sont là des idées, en partie des utopies, mais je souhaite proposer de réfléchir à la manière de rendre notre Commune encore plus attractive et dynamique en dehors des périodes de festivals.

Le départ des grands congrès, la difficulté à remplir suffisamment les hôtels, sont des bonnes raisons de penser à l'avenir et d'essayer de mieux mettre en valeur notre patrimoine historique musical.

Et de plus, nous habitants de Montreux, serions fiers d'avoir un tel lieu dans notre ville racontant l'histoire de notre relation si exceptionnelle avec le monde de la musique et certains de ses génies, interprètes et auteurs.

Il me semble que nous avons des lieux susceptibles d'accueillir un tel projet. Nous allons, par exemple, recevoir prochainement le terrain de l'hôpital de Montreux avec le bâtiment.

Rappelons que notre collègue Jean-Marc Forclaz a déjà demandé d'étudier la possibilité de créer un musée du Jazz sur la parcelle Held, rachetée par la Commune.

Mon postulat propose d'étudier comment financer un musée plus large, embrassant toute l'histoire de la musique à Montreux, et non seulement le Jazz. Il va donc plus loin que le postulat de M. Forclaz, mais il va bien évidemment dans le même sens.

Par ce postulat, je souhaiterais en premier lieu, que la Municipalité analyse combien pourrait coûter un projet en faisant une recherche sur les musées existants et leur coût, notamment quand ils ont pour thématique la musique. Je souhaiterais que la Municipalité analyse aussi quelles pourraient être les ressources de financement.

Enfin, je propose que la Municipalité réunisse des informations déjà existantes, car il y a des études qui existent sur l'impact économique que des centres thématiques ou musées peuvent avoir sur une ville comme la nôtre. Car je m'inquiète de voir les financements publics et privés du Canton de Vaud être investis dans des projets muséaux ailleurs, sans qu'il existe un projet pour Montreux.



D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

Afin que Montreux ne rate pas le train des investissements muséaux du 21^{ème} siècle, et afin que le débat s'engage sur la manière de mettre en valeur notre patrimoine historique musical, je demande que mon postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport.

Je vous remercie de votre attention».

La discussion est ouverte sur ce postulat. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

12. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

12.1 Interpellation de Mme Catherine Buchet Bulliard relative à La Loi sur l'Aménagement du territoire (LAT)

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son interpellation:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je vais parler de la Loi sur l'aménagement du territoire dont vous avez tous lu un article hier.

Hier, le 24 heures titrait "Les préparations pour la LAT commencent par un moratoire". En effet, la période de transition, imposée par Berne, débute et cela veut dire, je cite: «Durant quelques années, des années dites "de transition", l'agrandissement de la zone à bâtir sera proscrit. Cela veut dire que chaque mètre carré colloqué en zone constructible devra être compensé par un autre mètre carré redonné à la nature». Il est également précisé que les communes qui n'auront

pas de quoi compenser sur leur propre sol devront négocier avec d'autres. Et encore plus loin, il est écrit que les cantons devront avoir produit leurs plans directeurs adaptés au plus vite.

Alors que nous sommes en train de finaliser en commission le préavis 31/2013 relatif à l'adoption des modifications apportées au Plan général d'affectation que nous nommons (PGA) et qui traite de modifications apportées à l'addenda du plan directeur communal, je pose les questions suivantes à la Municipalité:

- Quelles conséquences ce moratoire ainsi que la production dans les 5 prochaines années du plan directeur cantonal ont-ils sur notre PGA?
- Cela a-t-il une incidence sur nos travaux actuels et sur la votation imminente de notre PGA?
- Ce moratoire nous pose-t-il des problèmes selon la règle susmentionnée (compensation à la nature)?
- Il est également fait mention des mesures A11 et A12 qui semblent limiter l'expansion démographique à 15% pour les localités qui ne sont pas des centres, c'est-à-dire des villages, cela remet-il des projets en cause sur notre Commune ou autre?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses qui peuvent sans autre être faites sous forme écrite».

M. le Municipal Christian Neukomm répond que les questions que Mme Catherine Buchet Bulliard posent sont des questions de fond importantes, dont le développement ne peut malheureusement pas être réalisé ce soir.

M. Neukomm la remercie toutefois de lui avoir transmis son interpellation cet après-midi, de

manière à pouvoir en référer avec son service de l'urbanisme.

Ce qu'il peut dire à ce stade, c'est qu'en principe il ne devrait pas y avoir d'incidence sur le problème de la mise en place du PGA, parce que au stade de la procédure du PGA, on en est déjà à deux enquêtes publiques, on a déjà fait un grand pas dans la lancée.

Le fait est que pour Montreux, l'exercice de la révision en cours diminue plutôt les zones à bâtir, ce qui va dans le sens malheureusement de l'application de cette LAT, et l'inexistence d'une situation où il serait prévu d'affecter une zone non constructible à une zone à bâtir. On peut prendre l'exemple de la Cour de Chaulin qui est en zone agricole protégée, comme le secteur aval de Sonzier, ainsi que les Grands Prés qui sont déjà en partie affectés à la zone à option.

Par contre le problème qui risque de se poser, c'est quand on aura enfin plié, rangé et mis en place le PGA, il y aura un PGA des Hauts, comme tous le savent, on en a parlé, il est dans le programme de la législature et là évidemment il y aura peut-être d'autres problématiques, dans la mesure où l'on aura bien entendu besoin de compenser des zones constructibles par des zones redonnées à la nature. Le problème risque de se poser, pour la suite des événements, sur la Commune.

Comme le disait M. le Municipal Christian Neukomm, en préambule, on a une réunion que Mme la Cheffe de département a organisée à Aigle, le 19 mai prochain, à laquelle on se rendra afin d'avoir plus de précision, et suite à cette réunion on aura la possibilité de répondre plus précisément.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir répondu en partie aux interrogations de Mme l'Interpellatrice.

Une monture de la collection

Modissime OPTIC2000

avec une paire de verres correcteurs amincis, durcis et super antireflet

Dès 395.-*

Et toujours la deuxième paire à partir d' CHF 1.- de plus

une offre exclusive d'OPTIC 2000 Montreux

 Jacques Blank et Thierry George
Rue de la Paix 2
1820 Montreux
Tél: 021.963.29.29
Email: services@optic2000montreux.ch

Une nouvelle vision de la vie

 **NOVASTYLE** SA
C U I S I N E & D R E S S I N G



WWW.NOVASTYLE.CH

RUE DU THÉÂTRE 9 T. +41 21 960 49 52
CASINO DE MONTREUX F. +41 21 960 49 53
1820 MONTREUX info@novastyle.ch

12.2 Interpellation de M. Patrick Aubort qui a pour titre: «Goût de bouchon à Montreux»

M. Patrick Aubort donne lecture de son interpellation:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de notre dernier Conseil, nous avons accepté à l'unanimité un préavis sur des travaux importants et indispensables à l'Avenue de Belmont pour plus de CHF 2'000'000.00. Cet axe étroit mais non négligeable est l'une des trois possibilités de transit à travers Montreux. L'organisation et l'échelonnement des travaux ont été soigneusement étudiés par le Service des Travaux et la solution la moins dommageable pour les riverains et les usagers a été retenue.

A la mi-avril, nous apprenions par voie de presse l'ampleur du chantier de la rénovation du viaduc aval de Chillon, avec de grands risques de perturbations importantes en cas d'accident sur l'une des quatre voies de circulation bidirectionnelle mises en place sur le viaduc amont.

Mes questions sont:

- 1) La Municipalité était-elle au courant de l'ampleur de ces travaux autoroutiers?
- 2) La Municipalité était-elle consciente des perturbations potentielles sur nos axes routiers montreuusiens en cas de fermeture complète du viaduc, par exemple lors d'un accident? Notamment lors de la fermeture totale ou partielle de l'Avenue de Belmont?
- 3) Quels sont les plans d'action que la Municipalité entend mettre en place avec Sécurité Riviera et la Gendarmerie vaudoise pour palier à ce type d'événement?
- 4) La Municipalité a-t-elle envisagé de différer les travaux à l'Avenue de Belmont? Et si ce n'est pas le cas, pourquoi?

Je vous remercie de m'avoir écouté et d'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses».

M. le Municipal Christian Neukomm répond très volontiers, au nom de la Municipalité, aux différentes questions que soulève l'interpellation de M. Patrick Aubort.

En ce qui concerne la première question, la Municipalité était au courant, puisque l'on sait tous que ces travaux ne datent pas de hier. Cela fait trois ans que le viaduc, de manière alternée, a subi des travaux de relativement grande importance. Par contre, le dispositif mis en place cette année par l'OFROU n'était pas connu directement de nos services. Cela est une chose qui a un tout petit peu changé.

En ce qui concerne le développement des travaux et des mesures qui ont été prises, M. Christian Neukomm peut donner les informations suivantes:

L'OFROU a donc mis tout en oeuvre pour informer au maximum les utilisateurs et a prévu un système qui réglerait les cas d'accidents ou d'accidents sur ces voies d'autoroute. Le dispositif a un nom de code Délesta 9, et il a été finalisé entre la Gendarmerie vaudoise, l'OFROU et la PCI.

Ainsi, en cas de fermeture nécessaire obligatoire de l'autoroute, la PCI aura pour mission d'intervenir au niveau des sorties de l'autoroute et de convier les automobilistes à emprunter la route du lac, parce que l'on n'a pas énormément de solutions à Montreux pour déplacer des véhicules.

Des moyens importants ont été mis en place, comme on le sait. En tout cas des radars tout le monde en parle, il ne revient donc pas là-dessus.

Il y a des systèmes de détection, par des caméras qui permettent de très rapidement prendre des dispositions, afin d'intervenir sur les lieux d'accidents. Ce système qui a été mis en place, de faire circuler les voitures sur une seule voie, un seul viaduc, a déjà été appliqué en Suisse alémanique, sur d'autres axes autoroutiers importants, avec de bons résultats, sans de grands et de graves problèmes. Il faut quand même rappeler qu'avec ce système, lié aussi à la vitesse relativement faible des véhicules qui est imposée par les indications, les accidents graves qui nécessitent des blocages importants sont peu nombreux, on a souvent à faire à des petits incidents, qui permettent avec le système Délesta9 mis en place, d'intervenir sur la voie opposée, en bloquant spécifiquement une voie pour permettre au service de dépanner et de déplacer les véhicules.

Le principe c'est de laisser les véhicules sur l'autoroute le plus longtemps possible. Ils ont fait appel à des statistiques pour contrôler les risques, et il semble que tous les accidents, comme M. le Municipal Christian Neukomm le disait, sur ce type de tronçon dans ce type d'exercice, amènent en général des statistiques très faibles en termes de probabilité.

Il est évident que les répercussions, à ce stade, et il croit que cela fait deux semaines que l'on travaille avec ce système, sont faibles, voire nulles sur la circulation. Il y a eu deux cas, un camion qui a eu un pneu crevé et une petite touchette la semaine dernière, qui ont nécessité un blocage relativement faible d'une cinquantaine de minutes.

En cas de fermeture de l'autoroute, l'entier du trafic, comme cela a déjà été dit, doit être dévié sur la route du lac. Avec ou sans chantier de Belmont, le problème sera important, parce qu'effectivement il faudra faire se déplacer plus de 60'000 véhicules/jour, sur un axe qui est déjà relativement bien chargé, et ce n'est pas la fermeture ou non de l'Avenue de Belmont qui va changer grand-chose.

M. Christian Neukomm rappelle encore, sur le principe de la mise en place de ce chantier, que 5 semaines sur huit seront effectivement effectuées pendant les vacances scolaires, et que la charge de véhicules est quand même bien moins importante que pendant les périodes normales, avec les activités scolaires normales.

En ce qui concerne les 3 semaines qui seront à la suite de la rentrée scolaire, une circulation alternée, avec une régulation à la palette, sera mise en place en cas de fermeture de l'autoroute, ayant pour but de permettre justement un trafic local pour ne pas engorger encore plus le trafic que le système Délesta 9 va orienter sur la route du Lac.

Cette mesure serait déclenchée par le biais des différentes caméras et autres, relayée par Police Riviera, et un dispositif serait mis immédiatement en place. L'entreprise qui est adjudicatrice des travaux est informée et doit pouvoir réagir.

Cette possibilité de pouvoir mettre cette circulation alternée dans l'urgence ne pourrait être activée évidemment que quand l'entreprise se trouve sur le chantier, puisque les voies d'ac-

Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf Général-Guisan 34
1844 VILLENEUVE 1180 ROLLE
Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000



VOTRE BIEN-ÊTRE,
EN TOUTE SÉCURITÉ.

Retour d'hôpital, problème de santé.....

Repas chaud à domicile

7 jours sur 7 — Territet—Veytaux

un simple coup de fil: 021 962 44 82

www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch

EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet

Fr.
17.50



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Police	117
Pompiers	118
Ambulance, SMUR	144
Air Glaciers	1415
REGA	1414
Sauvetage du lac	117
Secours routiers	140
La Main Tendue	143
Centre d'information toxicologique	145
SOS-Enfants	
Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes	147

Le Palais Oriental

التصاليق
un monde à part...



Restaurant (Saveurs d'Iran, Liban, Maroc) • Salle de banquet • Veranda • Galerie d'Art • Caviar d'Iran
Quai E.-Ansermet 6 • 1820 Montreux • Suisse • Tél. 021 963 12 71 • www.palaisoriental.ch

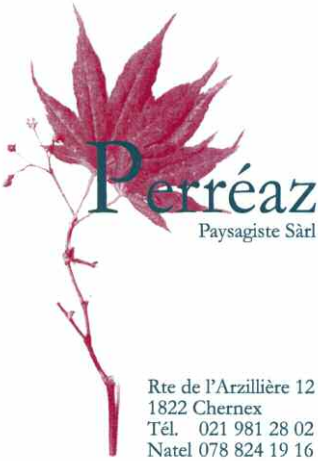


ROCH sa

Maçonnerie - Béton armé

Raymond Roch

Rte de Brent 11, 1816 Chailly
Tél. 021/964 64 79
Natel 079/449 23 55
Fax 021/964 60 11



Perréaz
Paysagiste Sàrl

Rte de l'Arzillière 12
1822 Chernex
Tél. 021 981 28 02
Natel 078 824 19 16



Etanchéité Riviera Sàrl

Étanchéité Isolation Entretien/Toiture

Raphael Pagliuso
etancheiterivierasarl@bluewin.ch

Rue Industrielle 20 Tél. 021 963 34 27
1820 Montreux Natel 079 435 19 82



KIM Organisation

Piloter l'évolution et la stratégie d'entreprise grâce à des tableaux de bord de Direction, c'est possible avec

KAMINA SUITE
(démonstration gratuite - visite libre www.kamina-project.com)

Daniel Carrel +41 79 629 22 77
daniel.carrel@kim-organisation.ch
Philippe Umberti +41 79 443 59 60
phu@kim-organisation.ch
www.kim-organisation.ch



Bravata SA

**Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations**

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59



sottas

électricité
télécom
domotique
écobiologie
solaire

info@electricitesottas.ch
1820 montreux_021 965 36 63
1895 vionnaz_024 481 11 13



Ocello

Génie civil Maçonnerie
Rénovation Bâtiment


Route des Colondalles 2 - 1820 Montreux
Tél. 079 138 29 84 - Fax 021 963 32 29
E-mail: ocelloconstructions@bluewin.ch



RIDEAUNEUF
NETTOYAGE A SEC

Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens




NICOLA PNEUS

Montage • Equilibrage
Géométrie • Amortisseurs
Echappements • Accessoires

Nicola lamartino

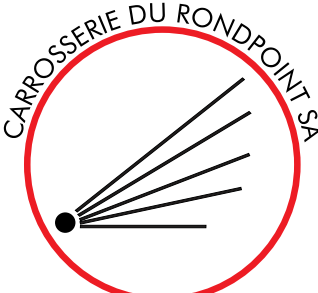
Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13



MITSUBISHI MOTORS

Garage de la Tour

O. Ribordy Sàrl
Avenue des Mousquetaires 7
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 944 23 62



CARROSSERIE DU RONDPOINT SA

Jean-Luc Emch

Z.I. 1806 St-Légier - Rio Gredon
Tél. 021 943 40 63 - Fax 021 943 23 02
E-mail: carrosseriedurondpoint@bluewin.ch
www.carrosserie-du-rond-point.ch



KYMCO Agility 125
dès 2'990.- avec Top-Case

DOUSSE
MICHEL VELOS MOTOS
021 963 24 35 MONTREUX
Rue de l'Eglise-Catholique 7

cès ou de passage seront extrêmement limités et bien entendu que s'il y a un problème là, ce sera pendant les six jours sur sept, puisque M. le Municipal Christian Neukomm le rappelle, le chantier va se dérouler six jours sur sept, sur des horaires élargis.

En dehors de cela, c'est-à-dire de nuit, en principe le risque d'avoir des gros blocages est quand même un petit peu plus faible, donc la motivation d'enregistrer ou de modifier cela ne serait pas de mise.

Puisqu'il a été demandé la raison pour laquelle la Municipalité avait décidé d'entreprendre ces travaux quand bien même elle savait que les viaducs étaient occupés par des travaux d'une certaine importance, il faut rappeler peut-être que les travaux de l'OFROU, qui ont lieu en ce moment sur la chaussée lac, auront lieu en 2015 sur la chaussée montagne, et que cela reporterait les travaux que l'on doit faire incessamment sur l'Avenue de Belmont en 2016, et que malheureusement la vétusté extrême des conduites, entre autres celles du gaz, et il faut imaginer les risques potentiels d'explosion par exemple, font que l'on ne peut pas raisonnablement prendre le parti de renoncer à ces travaux.

C'est la raison pour laquelle on les maintient, en espérant bien entendu qu'il y ait un minimum d'accidents, avec l'espoir que le système Délesta 9, mis en place, fasse ses preuves de manière correcte.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir répondu aux questions de M. Patrick Aubort.

M. Patrick Aubort se déclare satisfait des réponses apportées à son interpellation.

12.3 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst qui a pour titre: «Bilan et projets d'avenir pour la patinoire synthétique à Montreux».

Mme Susanne Lauber Fürst donne lecture de son interpellation:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Mon interpellation sera très courte.

Notre Conseil a voté l'année dernière en faveur de l'acquisition et l'exploitation d'une patinoire synthétique. J'ai moi-même passé de très beaux moments sur la patinoire cet hiver avec ma famille et je m'adresse à la Municipalité avec les deux questions suivantes:

1. Quel est le bilan que l'on peut tirer de notre patinoire en sa première année d'exploitation?
2. Quelles sont les perspectives d'avenir pour cette installation?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation».

M. le Municipal Alain Feissli déclare que si l'interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst était courte, il ne va malheureusement pas pouvoir être aussi bref dans sa réponse, puisque la Municipalité avait prévu de déposer une communication lors de la prochaine séance du Conseil, sous forme de bilan. Il précise, à l'attention de Mme la secrétaire du Conseil, qu'il lui remettra ses notes chiffrées, ce qui lui permettra de les introduire dans le procès-verbal et ainsi les Conseillères et Conseillers pourront

les retrouver autrement que par les propos qu'il va tenir maintenant.

Par rapport au bilan de la patinoire synthétique, on va dire que c'est globalement un bilan qui est très bon et M. Alain Feissli va le développer un petit peu.

Tout d'abord au niveau du préavis, dire que le préavis s'est bouclé dans le cadre de l'enveloppe financière qui était allouée. On n'a pas eu de mauvaises surprises.

Au sens de l'exploitation, la période d'exploitation a été cette année d'une durée de 15 semaines, soit du 9 janvier au 21 avril dernier. Il rappelle que c'est une patinoire qui fait 20 x 15 mètres, soit 300 m².

M. le Municipal Alain Feissli en vient maintenant à la fréquentation qui est assez intéressante, qui est basée pour une petite part quand même sur des estimations, puisque des personnes viennent avec leurs propres patins.

On avait estimé que sur la première saison on pourrait raisonnablement louer 3'000 paires de patins, on en a louées 3'147, donc on voit que l'on est dans la cible.

Au niveau des classes, et cela est très important, on a eu un très bon retour au niveau du scolaire, puisque ce ne sont pas moins de 72 classes qui ont fréquenté la patinoire et 17 cours du Sport scolaire facultatif pour un total de 1'357 élèves, cela se rajoute donc à la fréquentation estimée de 5'000 personnes.

Au niveau des recettes, il faut se souvenir que le budget prévoyait des recettes à concurrence de Fr. 15'000.-, et c'est finalement un montant de Fr.



TAMOIL CLARENS

A LE PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR

VENEZ DÉGUSTER PLUS DE 40 SORTES DE SANDWICHS À LA MINUTE

SALADES À LA MINUTE

HOT-DOGS

BOULANGERIE - PATISSERIES

PRODUITS FRAIS

CHARCUTERIE - VIANDES - GRILLADES

PRODUITS LAITIERS

PRODUITS RÉGIONAUX

TAMOIL CLARENS
RUE DU LAC 112
1815 CLARENS
TEL. 021 983 16 37

HORAIRES D'OUVERTURE
LU-VE 06H-22H
SA-DI 07H-22H

20'412.- qui a été encaissé, donc on est Fr. 5'000.- en-dessus de ce qui était prévu ou estimé dans le cadre du budget de fonctionnement.

La mauvaise nouvelle est un tout petit peu contrebalancée de l'autre côté puisque l'on espérait obtenir une subvention de la Taxe de séjour à concurrence de Fr. 10'000.-, c'est finalement un montant de Fr. 7'500.- qui a été octroyé. On voit que globalement, par rapport aux charges d'exploitation et aux recettes d'exploitation, on est déjà, lors de la première année d'exploitation, mieux que dans le cadre du préavis.

Le déficit d'exploitation, à charge de la Commune, va représenter à peu près Fr. 10'000.- pour plus de 6'300 personnes qui ont fréquenté cet outil, si l'on compte le scolaire. Donc c'est vraiment un ratio que l'on peut qualifier d'économique.

Sans vouloir naturellement opposer les genres, mais juste pour faire une comparaison qui vaut ce qu'elle vaut, ce n'est pas de l'arithmétique à la "Bonzon", mais c'est malgré tout une comparaison qui est intéressante de prendre en parallèle, et bien si l'on prend l'exemple des Prévondes, petite installation, c'est aujourd'hui un déficit de Fr. 10'000.- pour 664 usagers, pour la dernière saison qui a été prise en compte. Si on prend, dans les plus gros montants, pour les Téléskis de Caux, Jaman et Naye, c'est Fr. 700'000.- de déficit à la charge de la Commune, pour 6'000 usagers. La piscine de la Maladaire, qui est le plus gros morceau, c'est 1,3 million de déficit pour 166'000 usagers.

Donc on voit que si l'on fait un peut ce ratio déficit en franc par usager, et bien l'opération patinoire a été une très bonne opération.

Au niveau du bilan plus subjectif que l'on peut faire, mais naturellement qui est fondé sur les échanges que les exploitants ont eus en permanence avec les usagers, on peut dire que globalement les usagers ont été très contents et particulièrement les classes qui ont pu profiter gratuitement de cette infrastructure.

La gratuité de l'entrée, c'est quelque chose que la clientèle apprécie énormément, puisque, M. le Municipal Alain Feissli le rappelle, si l'on vient avec ses patins, on rentre sur la patinoire et il n'y a pas de finance d'entrée, seule la location des patins était payante.

Ce que les usagers disent également, c'est que le lieu d'implantation est un lieu absolument extraordinaire, idéal, au centre ville, couvert, il y a les parkings, il y a les transports publics, il y a les établissements publics, il y a les commerces et finalement les familles profitent également de faire leur shopping à Montreux pendant que les juniors vont s'éclater un moment à la patinoire, cela a été très souvent relevé.

Au niveau des remarques peut-être un peu moins positives que l'on a eues au niveau de l'exploitation, il n'y en a pas beaucoup fort heureusement, celle qui revient d'une manière très forte, très significative et qui méritera que l'on s'y penche, c'est la taille, soit 300m², ce qui est beaucoup mais en même temps c'est très peu. Beaucoup d'utilisateurs disent que cette patinoire est juste un peu trop petite et c'est dommage.

Alors naturellement, compte tenu de la configuration des lieux, on ne peut pas avoir une plus grande largeur, puisqu'elle reste au maximum à 15 mètres entre deux colonnes du Marché couvert, mais il y a une possibilité de pouvoir étendre un tout petit peu la longueur, avec un risque avéré de conflit potentiel avec le marché hebdomadaire. C'est une pesée d'intérêts que l'on aura à faire prochainement.

Un petit nombre de personnes demandent pourquoi n'a-t-on pas choisi de la vraie glace? Et lorsque l'on explique le ratio du coût de l'exploitation qui est 8 à 10 fois plus élevé avec de la vraie glace, et bien les gens le comprennent et, en parallèle, relèvent le côté écologique de la solution qui a été mise en place à Montreux.

Puis le dernier point que M. le Municipal Alain Feissli croit intéressant de mettre en avant, c'est les retours positifs que l'on a eus dans les médias. On a recensé dans la presse une dizaine d'articles. Il y a eu trois émissions de radio et de télévision en direct, plusieurs interviews sur place, donc un excellent retour de la part des médias. Voilà pour la partie bilan objective et subjective.

M. le Municipal Alain Feissli aimerait encore dire deux mots sur les perspectives d'avenir de la patinoire. Naturellement, dans les perspectives d'avenir, il y a l'ouverture en 2015, programmée également début janvier, car on n'a pas le choix par rapport à la date d'ouverture, puisqu'il s'agit de pouvoir tenir compte du temps de démontage du Marché de Noël. Il profite pour remercier les organisateurs du Marché de Noël qui mettent tout en œuvre, et on en est parfaitement conscient, pour libérer cette surface au plus vite.

Quelque chose d'un petit peu nouveau dans l'analyse, c'est une fermeture de la patinoire qui sera programmée vraisemblablement à fin mars 2015, puisque l'on s'est rendu compte que la fréquentation, dans la période d'avril, était très confidentielle, y compris pour le scolaire.

Dès que les beaux jours reviennent, dès que l'on a passé Pâques, ou que l'on s'en approche un petit peu, comme Pâques était très tard cette année, on vit un peu le même syndrome que sur les pistes de ski, il n'y a plus grand monde qui s'intéresse aux sports de glisse. A partir du mois d'avril, on est plutôt

petites fleurs, trottinettes, rollers et autres sports, mais on laisse un petit peu tomber les sports de glisse. Vraisemblablement, on va donc devoir adapter une fermeture à fin mars.

Le fournisseur, ça c'est un élément assez intéressant aussi, dit que dans ses expériences à lui, et partout où ce type d'infrastructure a été installé, on constate généralement, à partir de la 2ème année, encore une hausse de la fréquentation, puisque l'effet domino, l'effet bouche à oreille fonctionne. Une très bonne fréquentation cet hiver, si la prochaine est encore meilleure, M. le Municipal Alain Feissli croit que l'on peut s'en réjouir, puisque naturellement cela permet aussi de diminuer encore un petit peu les coûts résiduels à la charge du contribuable.

Chose réjouissante, les écoles qui ont tenté l'expérience cette année, d'une manière assez massive, se réjouissent et ont d'ores et déjà annoncé le plaisir qu'elles auraient à revenir l'année prochaine. Donc le rendez-vous est pris avec les scolaires et idem avec le Sport scolaire facultatif, où là également, les organisateurs ont d'ores et déjà annoncé qu'ils souhaitaient revenir l'année prochaine.

Finalement, le dernier point que M. Alain Feissli pose d'une manière tout à fait prospective, la Municipalité n'en a pas débattu, elle en débatera dans le cadre de la procédure budgétaire 2015, cas échéant la Commission des Finances et le Conseil en débattront, c'est effectivement la possibilité, qui existe aujourd'hui, d'agrandir de 150m², donc d'agrandir de 10 mètres cette patinoire dans le sens de la longueur. Le coût reste relativement modeste, puisque l'ensemble de l'infrastructure est là, ce serait environ Fr. 60'000.- pour agrandir de ces fameux 150m² supplémentaires. Mais c'est là un débat qui aura lieu dans le cadre du collège municipal, le cas échéant que le Conseil aura dans le cadre de la procédure budgétaire.

De son avis personnel, et de l'avis des exploitants, la demande de la clientèle est suffisamment forte en tout cas pour que l'on se pose la question de cette opportunité.

M. le Municipal Alain Feissli a été un peu long, mais il croit que cela valait la peine de communiquer l'ensemble de ces éléments. Il remercie pour l'occasion qui lui a été donnée de le faire et comme promis il donnera ses notes à Mme la secrétaire, afin que tout le détail se retrouve dans le procès-verbal.

Mme Susanne Lauber Fürst est satisfaite des réponses à son interpellation.

La séance est levée à 22h30.



le parasol
Centre d'accueil temporaire

**Un accueil de jour
personnalisé
du lundi au vendredi**

Avenue du casino 25
1820 Montreux
021 962 00 08
respcat@leparasol.ch

*Il faut ajouter de la vie à ses années
et non des années à sa vie.*

Extrait des procès-verbaux des séances
du 9 avril et du 7 mai 2014.
Les versions complètes des procès-verbaux
peuvent être obtenues au greffe municipal.



GENDRE & EMONET
GÉRANCE IMMOBILIÈRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37
www.gendre-emonet.ch



COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET
COMMERCIALE DU GAZ SA

www.holdigaz.ch



CENTRALE ÉLECTRIQUE DUPOND

Faites-vous conseiller: 0800 082 082

gaz naturel 
L'énergie qu'on aime.

Wider Sàrl Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Wider SA Genève
Rue de Lyon 110
1203 Genève

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66
Fax + 41 (0) 21 989 22 77
montreux@wider-sa.ch
www.wider-sa.ch



W I D E R



ébénisterie agencement menuiserie





MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

Passionnement



Extrêmement

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION DE LA MAISON - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM